

# LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

JANVIER/FÉVRIER 2014

N° 24

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

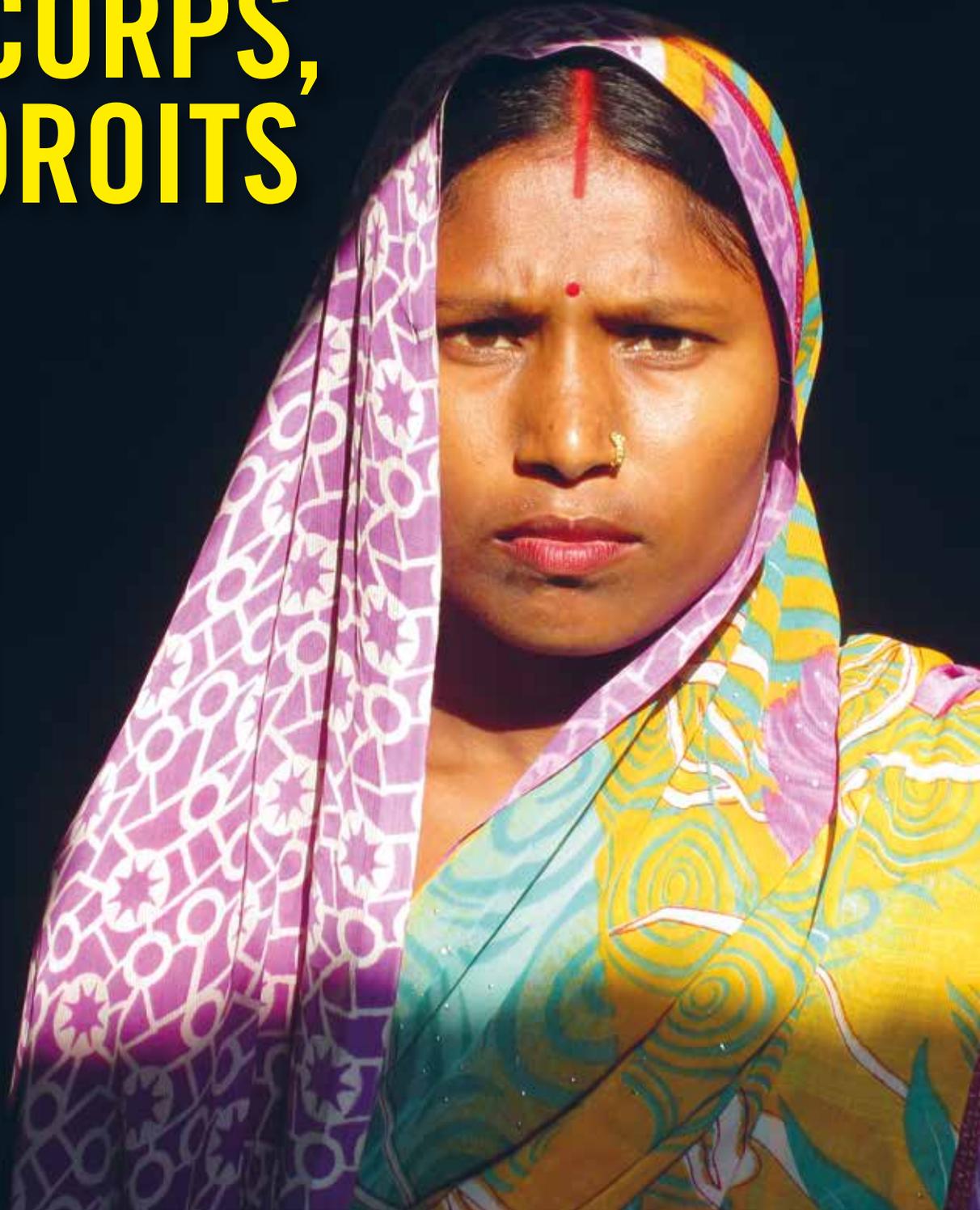
N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. — P.B.

1/23 456

## MON CORPS, MES DROITS





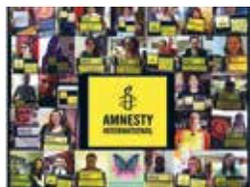
## MON CORPS, MES DROITS

Découvrez la nouvelle campagne mondiale d'Amnesty sur les droits sexuels et reproductifs. **PAGE 6**



## EN SOUVENIR D'AMINA

Lorsqu'Amina Filali a été obligée d'épouser l'homme qu'elle accusait de l'avoir violée, le suicide lui est apparu comme la seule issue possible. Hassiba Hadj Sahraoui explique pourquoi le droit marocain a permis que cela arrive et ce que vous pouvez faire à ce sujet. **PAGE 8**



## « J'ADMIRE BEATRIZ – QUELLE FORCE DE CARACTÈRE »

L'histoire de Beatriz, qui s'est battue pour sa vie au Salvador et a inspiré une campagne mondiale. **PAGE 10**



## LA TRAGÉDIE QUI A BRISÉ LE SILENCE

Nous avons demandé à Jacqueline Healy, avocate et militante d'Amnesty, pourquoi elle pense que l'avortement relève des droits humains. **PAGE 12**



## AUTRES SUJETS : SENS DE L'HUMOUR OBLIGATOIRE

En Russie, le Musée du pouvoir a eu une vie courte et mouvementée. Découvrez certaines des œuvres qui ont tant offensé les autorités. **PAGE 16**



## GAME OF DRONES

Nous demandons pourquoi la grand-mère de Nabeela Bibi a été tuée par un drone, et nous expliquons comment les jeunes militants d'Amnesty États-Unis veillent à ce que l'histoire de cette femme ne tombe pas dans l'oubli. **PAGE 20**



## L'ENVERS D'UN DÉCOR DE RÊVE

Aux Émirats arabes unis, peu de visiteurs savent que de lourdes peines d'emprisonnement permettent de réduire au silence certains citoyens de ce pays. **PAGE 22**



## ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

Un message du secrétaire général d'Amnesty International, Salil Shetty, pour la nouvelle année (**PAGE 5**); Briser les tabous au Burkina Faso (**PAGE 14**); Un mot sur l'Assemblée générale 2014 (**PAGE 15**) et « Devoir de regard » (**PAGE 19**); L'agenda d'AIBF (**PAGE 24**); Écrire une lettre, changer une vie (**PAGE 28**); La vie après une expulsion forcée en Papouasie-Nouvelle-Guinée (**PAGE 30**).

## EN COUVERTURE

Au Népal, beaucoup de femmes souffrent d'une pathologie douloureuse, le prolapsus utérin, mais sont trop gênées pour en parler. Comme Rajkumari Devi (photo), certaines sont désormais déterminées à se confier et à trouver des solutions.

Coordination : Émilie Lembrée  
(elembree@amnesty.be)  
Amnesty International  
Belgique francophone  
9, rue Berckmans  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02/538.81.77  
Fax : 02/537 37 29  
www.amnesty.be  
amnesty@amnesty.be  
Compte :  
IBAN BE85 0012 0000 7006  
BIC GEBABEBB  
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés.





Le siège d'Amnesty Pays-Bas, dans le centre d'Amsterdam, est orné des images lumineuses des personnes dont l'histoire a été présentée lors de l'édition 2013 d'Écrire pour les droits, événement mondial de grande ampleur en faveur des droits humains (4 décembre 2013).

© Jorn van Eck/Karen Veldkamp/Amnesty International

## ÉDITO : ASSEZ, C'EST ASSEZ.

**L**a grande claque. Quand nous avons voulu traduire en objectifs belges la campagne *Mon corps, mes droits* dont vous trouverez une large description dans les pages qui suivent, nous sommes tombés sur les statistiques de viols en Belgique... Plus de 8 viols officiellement recensés chaque jour dans notre pays dont seulement 4 % de ces dossiers aboutissant à une condamnation ! Et une situation comparable à celle qui nous avait incités à lancer la campagne contre les violences conjugales, en 2004 : indigence des moyens accordés aux services d'aide aux victimes, manque de mesures préventives, quasi pas de programmes éducatifs (cela commence progressivement)... Bref, il y a du pain sur la planche et nous allons nous y mettre pendant les deux années à venir.

Tout cela ne nous fera pas oublier ce qui se passe ailleurs dans le monde, bien entendu, et vous allez encore le découvrir dans ce *Fil d'Amnesty* : ce ne sont pas les raisons d'agir qui manquent. Fort heureusement, nous sommes des millions à agir et cela fait la différence ! Merci donc pour vos actions et votre soutien.

**Philippe HENSMANS**

PS : J'en profite aussi pour remercier ici Émilie Lembrée, qui nous quitte pour d'autres horizons. Son calme et son ardeur au travail ont permis de réaliser tous les deux mois ce *Fil d'Amnesty* et sa traduction sur tablette, à côté de tout son travail d'attachée de presse et en faveur du droit des femmes.

# Notre Actualité

Bonnes nouvelles et information sur l'action et les campagnes d'Amnesty International

## PRÈS DE 250 000 PERSONNES ONT SOMMÉ LE SRI LANKA DE « DIRE LA VÉRITÉ ».

« Qui a une question qui ne porte pas spécifiquement sur le Sri Lanka ou les droits humains? » Sans le vouloir, un porte-parole exaspéré du Commonwealth a résumé ainsi la réunion des chefs de gouvernement de novembre. La rencontre a suscité un débat médiatique passionné, qui s'est souvent appuyé sur la campagne d'Amnesty International révélant la situation désastreuse des droits humains au Sri Lanka. Sur 53 chefs de gouvernement, ils n'ont été que 25 à participer à la réunion, soit le nombre le plus bas jamais atteint. Près de 250 000 personnes sont passées à l'action et, grâce à elles, les initiatives du Sri Lanka en tant que président du Commonwealth seront surveillées de très près dans le monde entier.

## METTRE FIN AUX EXPULSIONS FORCÉES AU KENYA

« Nous sommes profondément touchés et encouragés par le soutien que nous apportent les membres d'Amnesty International dans le monde entier. Nous ne saurions assez les remercier », a déclaré Justus Nyang'aya, directeur d'Amnesty Kenya. Le 9 décembre 2013, des habitants de 10 bidonvilles de Nairobi et des militants d'Amnesty ont remis 83 000 signatures venues de 115 pays à Charity Ngilu, ministre kényane de la Propriété, de l'Habitat et de la Ville. Cette pétition demande l'adoption d'une loi mettant fin à toutes les expulsions forcées. Charity Ngilu a affirmé à nouveau qu'aucune expulsion ne devait être effectuée sans que soient respectées les garanties prévues par la loi, et elle a suggéré la formation d'un comité d'habitants qui serait en rapport avec le ministère pour élaborer la loi sur les expulsions et le relogement.

**Notre campagne se poursuit ! Rendez-vous sur [www.amnesty.org/endforcedevictions](http://www.amnesty.org/endforcedevictions)**



« Nous, les personnes intersexuées, on nous apprend très tôt que nous devons avoir honte et que nous ne rencontrerons jamais quelqu'un qui connaît le même sort. Il est important de montrer au monde que personne n'a de raison d'avoir honte et que l'amour ignore le genre. » Nthabiseng Mokoena, coordonnatrice du travail de plaidoyer avec le groupe militant Transgender and Intersex Africa, environs de Pretoria (Afrique du Sud). Cette photo fait partie d'une exposition inaugurée à Johannesburg en novembre 2013 pour rendre hommage aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées qui militent pour leurs droits en Afrique. © Jodi Bieber

## MEXIQUE : LES PHOTOS DES MIGRANTS PARTENT EN VOYAGE

L'exposition de photos *Invisible Journeys*, consacrée aux migrants d'Amérique centrale qui traversent le Mexique pour rejoindre la frontière des États-Unis, restera en place au cœur du quartier historique de Mexico jusqu'au 19 janvier. Cette exposition en plein air, inaugurée en octobre, s'inscrit dans la campagne d'Amnesty International en faveur d'enquêtes exhaustives sur toutes les agressions dont sont victimes les migrants et ceux qui défendent leurs droits. Elle se déplacera bientôt vers des villes mexicaines où se trouvent des foyers d'accueil pour migrants. Elle a pour but d'apporter un soutien aux migrants et aux militants et de mettre en valeur le rôle important joué par ces foyers dans des environnements hostiles.

Visit <http://bit.ly/InvisibleJourneys>

## CONDAMNATION ANNULÉE POUR LA GRAND-MÈRE KURDE ACCUSÉE DE TERRORISME

Les poursuites engagées contre une Kurde, Sultani Acibuca, qui risquait de passer six ans dans une prison turque pour avoir pris la parole en faveur de la paix, ont pris fin en novembre 2013. Nous avons lancé un appel pour Sultani Acibuca et présenté son cas dans LE FIL D'AMNESTY de juillet-août. En novembre, elle a reçu confirmation définitive de l'annulation de sa condamnation pour appartenance à une organisation terroriste. « J'ai été libérée d'un poids immense, nous a-t-elle déclaré. Si j'avais été incarcérée, je ne serais pas sortie vivante. Un grand merci pour tout votre soutien. »

## ÉRADIQUEZ LA TORTURE AU KAZAKHSTAN !

Selon le récit fait par la militante du droit du travail Roza Tuletaeva, les policiers de Janaozen l'ont suspendue par les cheveux, lui ont mis un sac en

plastique sur la tête pour l'asphyxier et lui ont infligé des humiliations sexuelles en décembre 2011. Déclarée coupable d'« incitation à la discorde sociale », elle attend toujours que les autorités enquêtent sur ces allégations. Veuillez signer notre pétition avant le 7 mars afin de prier le président du Kazakhstan de faire respecter la justice pour Roza Tuletaeva et les autres victimes de la torture. Nous la lui remettons à temps pour la fête du printemps, Nauryz, qui célèbre les nouveaux départs.

[www.amnesty.org/en/appeals-for-action/Kazakhstan](http://www.amnesty.org/en/appeals-for-action/Kazakhstan)



Yorm Bopha, militante pour le droit au logement, fêtait sa libération sous caution le 22 novembre :

**« Merci aux sympathisants d'Amnesty International ! Votre campagne a réussi, comme le montre ma libération. Mais mon affaire n'est pas close. Continuez à pousser le gouvernement du Cambodge à abandonner ses poursuites. Et continuez à me soutenir et à soutenir ma communauté et d'autres personnes au Cambodge ! C'est en travaillant tous ensemble que nous aurons les meilleurs résultats ! »**

## En première ligne

### Pour armes, nos stylos, nos claviers et notre passion pour les droits humains



Message de Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International, adressé aux militants à l'occasion de la nouvelle année.

En ce début d'année, j'aimerais célébrer certaines des réussites que nous avons obtenues ensemble en 2013.

Nous n'avons pas fini de compter les tweets, les lettres traditionnelles, les

SMS et les signatures de pétitions, mais il est déjà clair que des centaines de milliers de personnes de près de 80 pays différents ont participé en décembre à notre principale manifestation mondiale, Écrire pour les droits.

Armés de nos stylos et de nos claviers, nous avons demandé fermement aux autorités de libérer les prisonniers d'opinion, de dire la vérité et de réparer les injustices.

Seul le temps peut montrer quels effets auront nos actions. Les rouages de l'appareil du pouvoir tournent parfois lentement. Quoi qu'il en soit, rappelez-vous ceci : dès que vous avez envoyé ce courriel, ce fax, cette lettre, votre geste s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste. Lorsque des centaines de messages commencent à arriver dans une prison, les responsables comprennent que nous les surveillons. Et la personne dans sa cellule sait que, tant qu'elle attendra que la porte s'ouvre, nous attendrons avec elle.

En novembre, la libération de Yorm Bopha — emprisonnée au Cambodge pour avoir défendu le droit au logement de sa communauté — a constitué une récompense extraordinaire pour tous ceux qui avaient lancé un appel en sa faveur. Yorm Bopha a elle-même remercié directement les sympathisants d'Amnesty pour avoir fait campagne à ses côtés. Nous continuons à agir pour que sa condamnation soit annulée.

Le militantisme peut être un engagement de longue haleine. Le nouveau traité sur le commerce des armes adopté par les dirigeants de la planète en avril dernier en est la preuve. Pour y parvenir, il a fallu 20 ans de dur labeur et d'action concertée de tout le mouvement d'Amnesty International et de nos principaux partenaires. Mais nous y sommes arrivés. Depuis, 113 pays y ont adhéré et d'autres suivront bientôt leur exemple. Nous nous sommes déjà mis à la tâche pour garantir que le traité apporte des changements réels dans la vie des gens.

En ce début d'année 2014, de nouveaux défis nous attendent. Des atteintes aux droits humains de grande ampleur se poursuivent, de la Syrie à la République centrafricaine. À court terme, nous ne pouvons souvent que rendre témoignage, mettre en évidence et recenser les atteintes aux droits humains, exercer des pressions en faveur du changement. À long terme, je suis fermement convaincu que nous pouvons faire prévaloir la vérité et la justice.

**Merci de faire partie d'Amnesty International – ensemble, nous faisons bouger les choses.**



# MON CORPS MES DROITS

**Amnesty prépare le lancement, en mars 2014, de sa Campagne *Mon corps, mes droits* sur les droits sexuels et reproductifs.**

Lorsqu'il est question de notre corps et de nos relations amoureuses, c'est généralement dans notre tête qu'ont lieu nos discussions les plus libres. Nous gardons souvent ces pensées secrètes. Pourquoi?

C'est la question que pose Amnesty International à l'approche du lancement de sa nouvelle campagne mondiale sur les droits sexuels et reproductifs, le 6 mars. Si cette question vaut la peine d'être posée, c'est parce que la réponse pourrait en surprendre plus d'un parmi nous.

Réfléchissez. Pourquoi taisons-nous ce type de pensées? Peut-être parce que la société dans laquelle nous vivons détermine ce que nous jugeons pouvoir dire ouvertement.

Ces normes sociales sont définies par notre gouvernement, notre entourage, ou notre famille. Lorsque nous les contestons, nous nous sentons coupables et même gênés. Nous craignons d'être mis à l'écart, voire jetés en prison. C'est pourquoi nous nous taisons.

À travers la Campagne *Mon corps, mes droits*, Amnesty veut rompre ce silence. Parce que beaucoup de gens ne savent même pas

qu'ils ont des droits à l'heure actuelle, et encore moins comment les faire valoir.

Des choix qui relèvent de notre droit – décider ou non d'avoir des enfants et à quel moment, par exemple – sont désormais contrôlés par les gouvernements. Dans certains pays, les autorités permettent à d'autres personnes (médecins, responsables religieux, parents) de choisir à notre place. Et les gouvernements manquent parfois à l'obligation de fournir les informations et les services auxquels leurs citoyens ont droit.

Au Burkina Faso, des femmes peuvent se voir refuser des moyens de contraception dans les dispensaires si leur époux n'est pas avec elles. Entre 1980 et 2012, plus de 150 000 Irlandaises sont allées avorter au Royaume-Uni parce que l'avortement est illégal en Irlande, sauf si la femme concernée est en danger de mort. Et, dans de nombreux pays, aimer quelqu'un du même sexe – ou simplement porter des vêtements qui ne respectent pas la norme sociale – peut suffire à vous envoyer en prison.

La persistance de ces restrictions montre qu'il y a beaucoup à faire. Une offensive se prépare contre les droits sexuels et reproductifs – orchestrée par des groupes de pression qui ont des moyens et sont organisés. Au plus haut niveau, certains gouvernements tentent de faire régresser ces droits, mettant en doute les notions de « droits reproductifs » et d'« égalité des genres » ou qualifiant d'occidental le principe des « droits humains pour tous ». Nous assistons clairement à une remise en cause de nos droits à exprimer notre sexualité et à prendre les décisions qui concernent notre propre corps.

Dans les deux années à venir, la Campagne *Mon corps, mes droits* d'Amnesty tentera d'enrayer cette tendance, notamment au Salvador, au Burkina Faso, en Irlande et au Maghreb

(Algérie, Maroc et Sahara occidental, Tunisie). Elle s'efforcera d'établir le contact avec des personnes du monde entier, les encourageant à briser le silence qui plane sur ces questions, première étape vers la réalisation de leurs droits.

Au niveau belge, la section belge francophone d'Amnesty concentrera ses efforts sur les problématiques suivantes : l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école (EVRAS), les violences conjugales, les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre, ainsi que les violences sexuelles.

Un accent particulier sera mis, lors du lancement de la campagne, sur la question du viol en Belgique. Cet engagement est essentiel, car plus de 8 plaintes pour viol sont déposées chaque jour dans le pays. La section s'est associée à SOS Viol pour commander un sondage sur cette thématique : les résultats pourraient révéler un nombre bien plus élevé de victimes encore. Ce sera aussi l'occasion, pour les militants, de sensibiliser le grand public à l'aide de dazibaos (journal/affiche) et de dépliants sur la question, mais aussi de demander aux autorités belges de redoubler d'efforts en la matière, à l'aide d'une pétition.

Si nous brisons le silence, les gouvernements devront prendre des mesures pour protéger le droit des personnes à décider de ce qui concerne leur corps et leur vie. D'ici là, nous dénoncerons les pays qui violent ces droits et réclamerons le changement. Parce que les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains. Ils nous appartiennent à tous.

**POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LA CAMPAGNE  
[WWW.MONCORPSMESDROITS.BE](http://WWW.MONCORPSMESDROITS.BE)**

## QU'ENTEND-ON PAR DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ?

**Vous avez le droit de...**

- Prendre vous-même les décisions qui concernent votre santé
- Demander des informations sur les services de santé et en obtenir
- Décider si vous voulez des enfants et à quel moment
- Choisir de vous marier ou non
- Accéder aux services de santé sexuelle et reproductive
- Ne pas subir de violences sexuelles



## Des militants d'Amnesty nous expliquent ce que veut dire pour eux *Mon corps, mes droits*...

Photos : © DR



« Cela me rappelle que nous, les jeunes, devons nous battre pour nos droits. À Hong Kong, les gens ne savent pas ce que c'est, les droits sexuels et reproductifs. Certains pensent que l'éducation sexuelle nous incitera à "mal nous conduire". Quand nous voulons en savoir plus sur la sexualité, on nous traite de "dévergondées"... Mais pourquoi?! »

Lam Po Yee, Hong Kong



« Cela veut dire que je dispose de tous les droits sur mon corps. J'ai appris que des hommes décidaient à la place des femmes de ce qu'elles devaient faire de leur corps. Je veux donc faire campagne sur les droits sexuels et reproductifs afin de sensibiliser davantage les jeunes filles et les femmes dans les villages. »

Amir Joshi, Katmandou, Népal



« Cela veut dire que je n'ai besoin de la permission de personne pour faire des choix relatifs à mon corps et à ma vie. »

Salima Bakkass, Maroc



« Mon corps, mes droits, cela veut dire que personne n'a le droit de m'insulter, de m'infliger des discriminations ou de me considérer comme suspect du fait de mes choix vestimentaires ou de mon apparence physique. »

Antonio Cámara López, Madrid, Espagne



« Cela veut dire que je peux prendre mes propres décisions en matière de santé, de relations, de sexualité, de grossesse, de mariage, de famille et ainsi de suite, en toute liberté, en toute connaissance de cause et sans contrainte ni violence. »

Klára, Prague, République tchèque

## DES OUTILS POUR COMPRENDRE ET AGIR

Amnesty éditera un dazibao spécial sur la problématique du viol en Belgique avec comme slogan : « Quand c'est non, c'est non ».

En partenariat avec l'asbl SOS Viol, Amnesty éditera également une brochure : « En cas de viol : que faire ? », à l'attention des victimes et de leurs proches.

Engagez-vous contre le viol en commandant des dazibaos et des brochures à

afficher et à distribuer (médecins, pharmaciens, gynécologues...).

→ **envoyez un mail** à [dazibaos@amnesty.be](mailto:dazibaos@amnesty.be) pour le dazibao et à [zspriet@amnesty.be](mailto:zspriet@amnesty.be) pour la brochure.

Vous pouvez également commander le dépliant informatif sur les droits sexuels et reproductifs « C'est votre corps, connaissez vos droits ».

→ **envoyez un mail** à [zspriet@amnesty.be](mailto:zspriet@amnesty.be)

Passez à l'action dès aujourd'hui : signez notre pétition en ligne pour le respect des droits sexuels et reproductifs dans le monde, maintenant et pour les générations futures.

→ **Rendez-vous ici** : [www.isavelives.be/cipd20](http://www.isavelives.be/cipd20)



# EN SOUVENIR D'AMINA

Lorsqu'elle a été forcée d'épouser l'homme qu'elle accusait de l'avoir violée, Amina Filali n'a vu d'autre échappatoire que le suicide.



© Karen Hatch Photograph

Selon Hassiba Hadj Saharaoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International (photo ci-dessus), nous rendrons hommage à Amina en œuvrant à l'abolition définitive des lois qui permettent aux violeurs d'échapper aux poursuites en épousant leur victime.



© AP Photo/Abdeljalil Bounhar

**À gauche : Zohra Filali tient une photo de sa fille, Amina, dans la semaine qui a suivi son suicide. Amina s'est tuée en avalant de la mort-aux-rats en mars 2012, après avoir été forcée d'épouser un homme présumé l'avoir violée.**

**A**mina Filali a mis fin à ses jours en mars 2012 en avalant de la mort-aux-rats. Elle avait 16 ans. Son geste désespéré témoignait de l'étendue de sa douleur et de son désespoir : elle a dû avoir l'impression que personne ne pouvait l'aider.

Peu de temps après, nous avons appris qu'Amina avait été violée dans sa petite ville du Maroc par un homme qu'elle a ensuite été forcée d'épouser. Imaginez-vous mariée à votre violeur, forcée de passer votre vie avec cette personne – ce doit être épouvantable.

La loi marocaine permet aux violeurs d'échapper aux poursuites si leur victime est âgée de moins de 18 ans et qu'ils l'épousent.

La mort d'Amina a suscité une vive émotion au Maroc et dans toute la région. Les gens ont été particulièrement indignés de voir ce mariage cautionné par la loi et approuvé par un juge. L'État se rendait ainsi complice de l'étouffement d'une affaire de viol. Et, au lieu de protéger la victime qu'elle était, c'était à Amina que la loi infligeait une double peine.

Les lois de ce genre ne sont pas spécifiques au Maroc, mais existent également en Algérie et en Tunisie.

## LA HONTE EST UN MOTEUR PUISSANT

Ce cadre juridique empêche les femmes et les filles de signaler les viols, les victimes n'étant pas considérées comme des rescapées d'un acte de violence grave.

L'histoire d'Amina a trouvé un écho dans une autre affaire survenue en Tunisie : une jeune femme qui s'était plainte auprès de la police d'avoir été violée par deux policiers s'est vue accusée d'« attentat à la pudeur ».

Ce sont les femmes et jeunes filles ayant subi des violences sexuelles qui sont montrées du doigt. L'accusation est toujours la même : qu'est-ce que tu as fait pour que cela t'arrive? De plus, aussi incroyable que cela puisse paraître, le châtement que le Maroc réserve aux violeurs diffère selon que la victime était vierge ou non.

Il persiste dans les sociétés conservatrices une notion infondée selon laquelle les femmes

et les filles peuvent entraîner le déshonneur d'une famille, la valeur d'une jeune fille étant liée à sa virginité. Les gens essaieront de dissimuler un viol et ils peuvent vouloir arranger un mariage pour empêcher que la honte ne s'abatte sur la famille.

C'est comme si le viol n'était pas un acte de violence envers une fille ou une femme, mais une dégradation de la valeur de celle-ci. La femme est assimilable à un bien familial dans une culture où le mariage et la procréation sont présentés comme les principaux buts de sa vie. La loi sous-entend que, pour se marier, une femme doit être vierge. Violée, elle devient une marchandise avariée.

Dans une société patriarcale, marier une femme à son violeur peut également être vu comme une façon de protéger la victime en préservant son « honneur ». L'idée sous-jacente est qu'il est préférable d'être mariée que d'être une paria.

## LA SOCIÉTÉ EST PRÊTE POUR LE CHANGEMENT

Le geste désespéré d'Amina et la vague d'indignation qui a suivi ont fini par mettre au jour cette réalité sordide. Celle-ci ne peut plus être escamotée : il convient de la regarder en face et de mettre la loi en conformité avec la société dans laquelle nous vivons.

Dans la région, certaines personnes qui s'opposent à la notion de droits des femmes la qualifient de « concept occidental ». Il est cependant à noter que les proches de la jeune fille l'ont soutenue et se sont joints aux manifestations déclenchées par sa mort. Or, ces gens ne résident pas dans la capitale et sont peu instruits.

Cela montre que la société marocaine est prête pour le changement. Mais ses dirigeants, eux, ne le sont peut-être pas. Les autorités marocaines se sont empressées d'annoncer qu'elles modifieraient la loi qui a permis au violeur d'Amina de l'épouser, mais, à ce jour, cette annonce n'a pas été suivie d'effet. Combien d'Amina y a-t-il eu depuis son suicide?

## NOUS POUVONS FAIRE BOUGER LES CHOSES

Le viol est l'une des pires formes de violence que peuvent subir les femmes et jeunes filles. L'État est dans l'obligation de veiller à ce que la loi, la police et le système judiciaire protègent les femmes.

Quant à nous, nous devons nous souvenir d'Amina en veillant à ce que plus aucune femme ou fille ne soit forcée de connaître le même parcours tragique. Il faut que les violeurs sachent qu'ils n'ont aucun moyen d'échapper à la prison. Quant aux victimes, il faut les soutenir, et non les rejeter.

Dans toute l'Afrique du Nord, des femmes et des hommes se battent contre les lois discriminatoires. La solidarité internationale qui s'exprimera à travers la prochaine campagne d'Amnesty, Mon corps, mes droits, apportera un soutien essentiel à leur combat.

Par exemple, lorsque des informations faisant état de « tests de virginité » forcés ont été relayées en Égypte, des femmes ont été accusées de mentir et d'essayer de ternir l'image de l'armée. Une femme nous a confié qu'elle avait retrouvé la force de marcher la tête haute grâce à un communiqué de presse d'Amnesty faisant état de l'agression sexuelle qu'elle avait subie. Tout à coup, on l'a considérée comme la rescapée d'un acte de violence.

Si nous parvenons à reléguer dans les livres d'histoire des lois obsolètes et un sentiment de honte inopportun, nous pourrions empêcher que le drame d'Amina ne se répète.

**Attention, à l'heure de finaliser ce numéro, était adoptée, au Maroc, une proposition de loi visant à supprimer la possibilité, pour les auteurs de viols, d'échapper aux poursuites en épousant leurs victimes. La Chambre basse doit à présent se prononcer sur cette proposition.**



# « J'ADMIRE BEATRIZ – QUELLE FORCE DE CARACTÈRE »

À gauche : Sara García

## Le combat de Beatriz pour la vie a inspiré une campagne mondiale.

Quand une jeune femme prénommée « Beatriz » s'est battue pour ses droits en avril et mai 2013 en faisant valoir son droit humain à la vie, des sympathisants d'Amnesty International ont uni leurs efforts à ceux de militants locaux et internationaux. Ensemble, nous avons inlassablement relayé son appel jusqu'à ce que les autorités finissent par l'entendre.

Salvadorienne de 22 ans, Beatriz souffre de pathologies graves, dont un lupus et des troubles rénaux. Lorsqu'elle est tombée enceinte, les médecins lui ont dit qu'elle risquait de mourir si elle menait sa grossesse à son terme. De plus, son fœtus était anencéphale :

il lui manquait une grande partie du cerveau et du crâne, et il ne survivrait que pendant quelques heures après la naissance.

Mais les médecins craignaient d'être poursuivis en justice, car l'avortement est totalement interdit au Salvador, et ils se sentaient ligotés par cette loi draconienne. C'est parce que les législations de ce type font courir de sérieux risques aux femmes et aux filles que seule une poignée de pays dans le monde a choisi de les adopter.

### QUATORZE SEMAINES DE LUTTE

Militante des droits humains au Salvador, Sara

García (photo ci-dessus) s'est rendue au chevet de Beatriz à l'hôpital pendant les 14 semaines de lutte qui ont suivi. Durant tout ce temps, Beatriz était séparée de son fils de un an, ce qui ajoutait encore à sa détresse.

« J'admire Beatriz – quelle force de caractère, nous a confié Sara. Tandis qu'elle luttait contre la mort, elle devait en même temps affronter l'hostilité du système. Et elle a choisi malgré tout de continuer à se battre pour ses droits ».

« Beatriz voulait avoir le droit de choisir la vie. Elle voulait connaître l'avenir avec son jeune fils, comme elle l'avait espéré. Aucune femme ne devrait avoir à endurer ce genre d'épreuve. »

Pendant ce temps, les soutiens à sa cause se multipliaient. Des militants d'Amnesty ont mené campagne en son nom dans 22 pays, sans relâche, faisant parvenir plus de 170 000 signatures au gouvernement salvadorien. Des experts de l'ONU, de la Commission et de la Cour interaméricaines des droits de l'homme ont demandé au gouvernement salvadorien d'accorder à Beatriz le traitement qui pouvait lui sauver la vie.

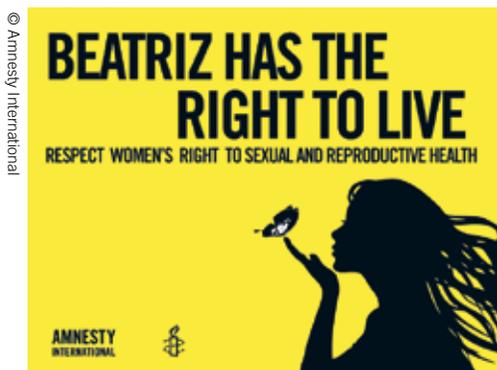
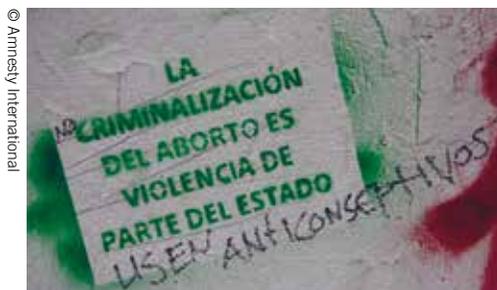
« C'était intense, a confié Sara qui était au cœur de cette campagne mondiale. La solidarité internationale a renforcé le poids de notre action à l'échelle nationale. »

Après s'être battue pendant plus de deux mois pour recevoir le traitement dont elle avait besoin pour rester en vie, Beatriz s'est finalement vu accorder une césarienne en juin

**Ci-dessus : Sara García intervient sur la Radio de Todas, au Salvador. Cette station diffuse quotidiennement des émissions consacrées aux droits sexuels et reproductifs et aux violences faites aux femmes. <http://bit.ly/ColectivaFeminista>**  
**À gauche : Des sympathisants d'Amnesty Burkina Faso manifestent en faveur de Beatriz (mai 2013).**



© Amnesty International



2013. Comme l'avaient prévu les médecins, le fœtus n'a survécu que quelques heures après la naissance.

### PLUS JAMAIS ÇA

Après son calvaire, Beatriz a remercié les personnes qui, dans le monde entier, avaient fait pression sur les autorités.

« Sans vous, je crois que je n'aurais pas été capable de supporter l'hôpital, a-t-elle écrit dans une lettre. J'espère que mon exemple évitera à d'autres femmes de subir la même épreuve. »

De retour dans sa famille, Beatriz a repris des forces. Le 2 décembre 2013, elle a présenté une pétition à la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Un aspect central de sa requête consiste à demander à l'État d'apporter des garanties de non-répétition afin que ce qu'elle a subi ne puisse jamais arriver à une autre.

Beatriz demande également réparation au gouvernement qui a violé ses droits humains,

notamment son droit à la vie et à la santé, ainsi que son droit à ne pas être exposée à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

### LA VIOLENCE DE L'ÉTAT ENVERS LES FEMMES

À travers notre campagne *Mon corps, mes droits*, nous continuerons à militer pour que toutes les femmes et filles du Salvador et du reste du monde aient accès, lorsqu'elles en ont besoin, aux traitements médicaux qui peuvent leur sauver la vie ou la santé. Les législations pénales draconiennes, comme l'interdiction totale de l'avortement au Salvador, sont cruelles. Elles sont fondamentalement discriminatoires et doivent être abrogées.

Comme l'a résumé Sara : « Il n'est pas juste que nous, les femmes, ayons à vivre cela. La pénalisation de l'avortement est une forme de violence exercée par l'État contre les femmes. »

En haut à gauche : « Mon corps est moi et je décide » proclame le tee-shirt de cette manifestante. La manifestation se déroulait devant la Cour suprême du Salvador pour demander que Beatriz se voit légalement autorisée à subir un avortement thérapeutique. La santé de Beatriz et même sa vie étaient mises en danger par sa grossesse, et il était évident que le fœtus ne survivrait pas.

Au centre : « La criminalisation de l'avortement est une violence d'État », affirme ce pochoir. En dessous, quelqu'un a griffonné : « Utilisez la contraception ». On perçoit ici une partie du débat dont le pays est le théâtre autour de l'accès aux services d'interruption de grossesse.

Ci-dessus : Plus de 170 000 militants d'Amnesty, dont ces hommes et ces femmes des États-Unis et du Canada, ont exigé que les droits humains de Beatriz soient respectés. Le 3 juin, le gouvernement du Salvador a finalement accordé à Beatriz la possibilité de subir une césarienne avant terme.

# LA TRAGÉDIE QUI A BRISÉ LE SILENCE

En 2012, Savita Halappanavar est morte en Irlande après s'être vu interdire d'interrompre sa grossesse. Ce drame a fait les gros titres et a déclenché des débats dans le monde entier.



Selon Jacqueline Healy (photo ci-dessus), avocate et militante irlandaise, le cas de Savita a brisé le long silence qui entourait l'accès à l'avortement dans ce pays majoritairement catholique. Comme Jacqueline l'a expliqué au FIL D'AMNESTY, elle espère que la prochaine campagne d'Amnesty, *Mon corps, mes droits*, contribuera à montrer que la question de l'avortement relève des droits humains et qu'elle a sa place dans le débat sur l'égalité entre hommes et femmes.

## Qu'est-il arrivé à Savita Halappanavar ?

En octobre 2012, Savita s'est rendue à l'hôpital en raison d'un risque de fausse couche et a demandé à avorter, en accord avec son époux Praveen. Cette intervention lui a été refusée, alors que l'enfant n'était pas viable – il n'avait aucune chance de survivre. Quelques jours plus tard, elle est morte des suites d'une septicémie.

Au moment des faits, notre législation n'autorisait l'avortement qu'en cas de risque réel et sérieux pour la vie de la mère, mais il n'existait pas de définition légale de ce risque. Au début, seule la santé de Savita était en danger, et cette ambiguïté semble avoir contribué à son décès. Cet événement a mis en lumière l'incertitude où se trouve le corps médical, qui ne peut déterminer à coup sûr le caractère légal d'un avortement.

## Quelle conséquence a eu la mort de Savita Halappanavar en Irlande ?

Elle a brisé le silence qui régnait autour de l'avortement. Malgré l'évidence de ce problème, il a toujours été tabou. Il était impossible d'en parler avec votre famille ou vos amis, car vos opinions favorables au libre choix les contrariaient, tandis que les leurs, opposées, vous choquaient. Ce n'est qu'après la mort de Savita que les gens ont recommencé à débattre des conditions où l'interruption de grossesse devrait être autorisée.

La plupart estimaient que lorsque la vie d'une femme est en danger, la priorité devrait être de la sauver. Des gens plutôt opposés à l'avortement ont exprimé cette opinion avec force, et de nombreuses personnes convaincues jusqu'alors que l'avortement est inadmissible en toute circonstance ont commencé à l'accepter dans certains cas bien précis.



## Pourquoi ce sujet est-il important pour vous ?

J'ai travaillé à diverses reprises sur l'égalité entre hommes et femmes. J'agis en faveur de la santé et des droits humains des femmes auprès du Conseil national des femmes d'Irlande et je me suis consacrée pendant trois ans à un projet local de défense des droits des femmes en Afrique du Sud. Je suis aussi intervenue pendant de nombreuses années auprès de femmes migrantes sans papiers et demandeuses d'asile.

Et je suis membre d'Amnesty International. Ma dernière action à ce titre a consisté à proposer une motion sur l'avortement à l'assemblée générale annuelle d'Amnesty Irlande. J'avais la conviction que nous devrions pouvoir participer à la campagne mondiale *Mon corps, mes droits* sur les droits sexuels et reproductifs. Cette idée suscitait de vives craintes, mais, finalement, notre motion a obtenu le soutien de la majorité.



En Irlande, une veillée aux chandelles en hommage à Savita Halappanavar, morte le 28 octobre 2012 après s'être vu refuser la possibilité d'interrompre une grossesse non viable.

© PETER MUHLY/AFP/Getty Images

de l'anomalie létale du fœtus, sachant que, lorsque ce diagnostic a été posé, la femme enceinte a dû se rendre en Angleterre pour interrompre sa grossesse. Le mari de Savita, Praveen, s'est également confié sur les sentiments douloureux qu'il avait éprouvés lorsque sa femme s'est vue interdire de recourir à l'avortement. Beaucoup de nos responsables politiques se sont dits profondément touchés par ces récits. Il s'agit donc d'un problème de société qui concerne tout le monde.

### Comment la solidarité internationale qui s'exprime dans la campagne d'Amnesty *Mon corps, mes droits* peut-elle faire changer les choses en Irlande ?

La solidarité et la pression internationales sont primordiales. En 2010, la Cour européenne des droits de l'Homme a rendu un arrêt faisant suite à la requête de trois femmes au sujet du droit à l'avortement, *A, B et C c. Irlande*. La Cour a décidé que le droit d'une des femmes au respect de la vie privée avait été bafoué, car il était impossible d'établir en droit si sa vie avait couru un risque réel et sérieux. Même à supposer qu'elle y parvienne, aucune voie juridique ne lui permettait d'exercer son droit constitutionnel à l'avortement. La Cour a également souligné l'« effet dissuasif » des sanctions pénales appliquées par l'Irlande en cas d'avortement illégal.

Le Conseil de l'Europe a demandé à l'Irlande de légiférer afin que les femmes et leur médecin puissent savoir dans quel cas l'avortement est autorisé, lorsqu'une grossesse met la vie de la femme en danger, car le manque de clarté était grand et rendait toute action difficile. Mais il ne s'est absolument rien passé. Et Savita est morte.

Les médias ayant évoqué son cas partout dans le monde, le gouvernement irlandais a enfin annoncé qu'il légiférerait. La Loi pour la protection de la vie pendant la gestation a été adoptée en juillet 2013. Le rôle d'observateur critique que jouent nos militants est donc fondamental.

L'avortement est un sujet tabou et très stigmatisé en Irlande. Les femmes croient commettre un crime, car cet acte est une infraction pénale, passible de peines allant actuellement jusqu'à la réclusion à perpétuité, puis jusqu'à 14 ans d'emprisonnement lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur.

Si la nouvelle campagne peut remettre en cause les mythes et les fausses informations tout en faisant mieux comprendre les raisons pour lesquelles ce problème relève des droits humains, une étape importante aura déjà été franchie.

### Pourquoi l'accès à l'avortement relève-t-il des droits humains ?

Je pense qu'il s'agit d'un élément constitutif du droit à la santé. Il joue un rôle essentiel dans la planification familiale et touche à beaucoup de droits des femmes – respect de la vie privée, intégrité physique, droit de ne subir aucun traitement inhumain ou dégradant. Et il peut s'agir d'une question de vie ou de mort, surtout lorsque la santé d'une femme est réellement menacée.

J'étais étudiante en 1992, lorsque l'affaire X a éclaté en Irlande. Une jeune fille de 14 ans avait été empêchée de se rendre en Angleterre pour avorter après avoir été violée par le père d'une amie ; elle a alors exprimé l'intention de se suicider. Pour beaucoup, si on l'obligeait à poursuivre sa grossesse, cela voudrait dire que quelque chose n'allait vraiment pas. Certes, elle a fait une fausse couche, mais notre Cour suprême lui avait finalement accordé le droit d'avorter. Cette affaire a instauré le droit à l'avortement lorsque la vie de la mère est en danger. Or, cette dis-

position n'est entrée dans la législation qu'en juillet 2013.

Globalement, ce sujet est crucial pour l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination. Lorsqu'elles n'ont pas les moyens d'aller faire interrompre leur grossesse en Angleterre, de nombreuses femmes emploient des méthodes dangereuses pour avorter seules, par exemple en se procurant des pilules abortives sur Internet. D'autres doivent rassembler de l'argent par n'importe quel moyen pour partir. D'autres encore ne peuvent voyager, dans le cas des demandeuses d'asile et des migrantes sans papiers. Je sais que certaines personnes ont recours à des avortements clandestins, comme cela se faisait en Angleterre il y a des années.

### Quel est le rôle des hommes et de l'entourage ?

Lorsqu'une femme décide d'avorter, elle bénéficie souvent du soutien d'un homme ou de sa famille. Récemment, beaucoup d'hommes se sont exprimés dans les médias au sujet

# BRISER LES TABOUS

**Au Burkina Faso, beaucoup de jeunes doivent se battre pour avoir accès à la contraception et autres services de santé sexuelle. La sexualité est un sujet tabou. La meilleure manière de faire changer les choses est de parler des droits sexuels et reproductifs aux jeunes, explique la jeune militante et étudiante en droit Kando Séraphine (photo ci-dessous).**



© Amnesty International

**J**e me suis intéressée au travail d'Amnesty sur les droits sexuels et reproductifs à travers des activités de sensibilisation que la section du Burkina a menées dans ma cité [universitaire] au profit des étudiantes en novembre 2012.

Les droits sexuels et reproductifs sont reconnus à toute personne. Ils protègent l'accès en temps opportun à des services de santé et d'information fiables, gratuits et confidentiels. Ces droits doivent protéger la dignité humaine, l'intégrité physique et le libre arbitre concernant son propre corps.

## LES GROSSESSES NON PLANIFIÉES

Mon amie était en classe de 3<sup>e</sup> quand elle est tombée enceinte parce qu'elle n'avait pas reçu suffisamment d'informations sur la sexualité avant le début de sa vie sexuelle. Son partenaire également n'était pas mature. Ses parents ne l'ont pas du tout soutenue. Bien au contraire, ils l'ont mise à la porte sous prétexte qu'une fille qui tombe enceinte hors mariage n'a plus le droit de vivre dans sa famille.

À cause de toute cette pression et du fait qu'elle n'était pas non plus prête à assumer la grossesse, le couple a décidé de pratiquer un avortement clandestin. Dans son cas, l'avortement n'était pas légal. Après l'échec de quatre tentatives d'avortement aux méthodes dangereuses, mon amie a failli perdre la vie.

[Finalement,] elle a pu accoucher d'un garçon qui aura bientôt deux ans. Elle parle de son histoire sans gêne et à visage découvert dans le but de sensibiliser, mais cela a marqué véritablement sa vie puisque, depuis lors, elle est déscolarisée et n'a pas trop de considération dans sa famille.

## LES OBSTACLES À L'INFORMATION

Les jeunes obtiennent des informations sur la sexualité entre amis, ainsi que dans les associations et les clubs qui militent dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida et qui offrent des services de planification familiale.

La proportion des jeunes qui ont accès à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive est minime. Le nombre de services est insuffisant, ils peuvent donc être vite débordés. La pauvreté empêche aussi certains jeunes d'aller vers ces services. D'autres jeunes ne savent même pas que ces services existent ou bien ils ne leur font pas du tout confiance. Néanmoins, en matière d'accès à l'information et aux services de santé [sexuelle], les jeunes des grandes villes comme Ouagadougou [la capitale] sont très privilégiés par rapport à ceux des zones rurales.

Les problèmes de droits sexuels et reproductifs des jeunes au Burkina Faso sont entre autres l'absence d'accès à l'information et à des services de santé, le mariage forcé, l'influence sociale concernant le choix du partenaire et le moment du mariage, les

mutilations génitales féminines, le viol, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida.

## FAITES PASSER LE MESSAGE, BRISEZ LE TABOU

Pour résoudre ces problèmes, il faut combattre l'ignorance autour de ce sujet. Il faut procéder à une sensibilisation et s'assurer que les personnes qui ont déjà l'information sur les droits sexuels la partagent avec les autres. Il faut faire circuler les informations sur la sexualité de bouche à oreille ; il faut également encourager le volontariat des jeunes afin qu'ils soient les points focaux pour l'accès à l'information dans les différentes localités, même les plus reculées. Je propose aussi que le gouvernement inclue dans les programmes scolaires des matières sur la sexualité et la reproduction.

Il faudrait sensibiliser les parents et les adultes pour qu'ils soient plus à l'aise pour aborder le sujet avec leur enfant. On pourrait, pourquoi pas, utiliser les réseaux sociaux. Il faut aller dans les milieux des jeunes comme les écoles, les universités, les marchés... pour sensibiliser.

## POUR EN SAVOIR PLUS >>>

Amnesty Burkina Faso fait campagne en faveur de l'accès pour tous aux services de santé sexuelle et reproductive et à l'information en la matière. Vous trouverez de plus amples informations sur [bit.ly/BurkinaBlog](http://bit.ly/BurkinaBlog)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

DÉCOUVREZ, ASSISTEZ, PARTICIPEZ À LA DÉMOCRATIE DU MOUVEMENT !

Chaque membre d'Amnesty International est invité au Palais des Congrès à Namur, ce 26 avril 2014, dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle. Le programme détaillé paraîtra dans *Le Fil d'Amnesty* de mars-avril. Infos : [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be)



L'Assemblée générale ordinaire d'AIBF est convoquée le 20 mars 2014 à 9 h 30 au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'asbl, une AG statutaire n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement près de 24.000 membres, il est peu probable que le quorum soit atteint. Une seconde AG sera donc convoquée le 26 avril 2014 à Namur ; celle-ci pourra délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

## RÉSOLUTIONS

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur doivent être adressés au Conseil d'administration au moins soixante jours avant la date de l'Assemblée générale, soit pour le 26 février 2014. Les projets et les amendements introduits après l'écoulement du délai sont automatiquement écartés à l'exception des projets de résolution d'urgence.

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur ne sont recevables qu'à la condition d'être appuyés par la signature de cinq membres au moins.

Toute résolution soumise à l'Assemblée générale doit être accompagnée d'une brève déclaration d'intention et des motifs de la résolution. Toute résolution dont l'adoption aurait des répercussions non négligeables sur l'utilisation des ressources financières et/ou humaines de la section doit, pour être recevable, être introduite par des considérants, soit accompagnée d'une notice qui explique son lien avec le plan stratégique ou, à tout le moins, avec le plan opérationnel de la section.

## CANDIDATURES AU CA

Seuls les membres de l'association depuis au moins deux ans, en règle de cotisation, peuvent poser leur candidature au poste d'administrateur. Sauf dérogations prévues par le règlement

d'ordre intérieur, les candidatures au Conseil d'administration doivent être envoyées par écrit au moins soixante jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle, soit pour le 25 février 2014, et adressées au siège de l'association, à l'attention de la présidente du Conseil d'administration (Marie Noël). Les candidats joignent à leur acte de candidature un bref CV et une lettre de motivation.

**Plus d'informations sur les candidatures au Conseil d'administration en page 25.**

**Le Carrefour Finances aura lieu le 22 mars de 10 à 13 h au Secrétariat national, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.**

# SENS DE L'HUMOUR OBLIGATOIRE

« Seul l'art approuvé par les autorités sera toléré. »

Alexandre Donskoï, propriétaire du Musée du pouvoir, en Russie



Le Musée du pouvoir de Saint-Petersbourg, en Russie, a eu la vie courte. Inauguré le 16 août 2013, il a ouvert ses portes sur l'exposition *Leaders* du peintre Konstantin Altounine avant de les refermer seulement dix jours plus tard. Des policiers et des agents en civil ont fait une descente dans le musée et y ont saisi quatre tableaux, dont un intitulé *Travestis* où l'on voit le président Vladimir Poutine coiffer le Premier ministre Dimitri Medvedev, tous deux habillés de sous-vêtements féminins.

La police a déclaré que l'exposition satirique avait violé certaines lois, sans préciser lesquelles. La directrice du musée, Tatiana Titova, a été interrogée et arrêtée à deux reprises avant que le musée ne rouvre le 5 septembre. Le lendemain, il était de nouveau fermé. Cette fois, le bailleur a résilié son contrat avec le musée, car les autorités auraient exercé des pressions sur lui.

« À cause des restrictions imposées à la liberté d'expression, nous ne pouvons pas exposer certaines œuvres d'art que nous estimons devoir montrer au public », explique le propriétaire du musée, Alexandre Donskoï. Non loin de là, il possède également le Musée d'art érotique Point-G, qui a été fermé temporairement en septembre 2013.

« Les artistes sont contraints de fuir et de chercher asile à l'étranger. Je ne vois aucun avenir pour moi à cause de la pression que les autorités exercent sur nous, poursuit-il. Leurs actions démontrent clairement que seul l'art approuvé par les autorités sera toléré. »

Le peintre, Konstantin Altounine, a demandé asile à la France. « Autrefois, les rois avaient des bouffons qui avaient le droit de dire la vérité, souligne-t-il. Elle n'est pas toujours agréable à entendre, mais c'est nécessaire – car c'est la seule manière de garantir la liberté. »

Cet exemple est loin d'être unique dans la Russie d'aujourd'hui. Les autorités témoignent d'une absence flagrante de sens de l'humour en prenant des mesures draconiennes contre l'art et la musique qu'elles jugent critiques, d'autant plus à l'approche des Jeux olympiques d'hiver de 2014, qui auront lieu dans la ville côtière de Sotchi.

Environ 100.000 signatures seront prochainement remises au gouvernement russe demandant au président Poutine de cesser de s'en prendre à la liberté d'expression en Russie.



© Kirill Shapakov

3



© Kirill Shapakov

4



© Kirill Shapakov

5

1. *Milonov Arc-en-ciel*, de Konstantin Altounine, qui décrit son œuvre comme une réaction à la réglementation controversée de Saint-Petersbourg contre la promotion « de la sodomie, du lesbianisme, de la bisexualité et du transgenrisme auprès des mineurs ». Le principal artisan de cette réglementation, l'homme politique saint-petersbourgeois Vitali Milonov, a visité le Musée du pouvoir quelques heures avant l'intervention de la police.

2. L'apparition de Vladimir Poutine au peuple, de Konstantin Altounine,

qui a expliqué : « Ce tableau fait référence à *L'Apparition du Christ au peuple*, de l'artiste du 19<sup>e</sup> siècle Alexandre Ivanov. Il représente, avec une certaine ironie, une personne empoisonnée par le pouvoir dont elle s'est emparée. Toutes les opérations de relations publiques de Vladimir Poutine, comme celles où il se met en scène à cheval torse nu ou retour de la pêche avec un gros poisson, prouvent qu'il est dans cette situation. Personne ne doit devenir une icône de son vivant. »

3. Policiers et agents du Service fédéral de contre-espionnage at-

tendent devant le Musée du pouvoir pendant qu'à l'intérieur, leurs collègues confisquent illégalement des tableaux du musée ainsi que sa caisse enregistreuse et apposent des scellés à son entrée. L'intervention a eu lieu le premier jour du sommet du G20 en Russie, et tout de suite après la visite de l'homme politique petersbourgeois Vitali Milonov.

4. Le groupe d'artistes Voïna (Guerre) manifeste son soutien au Musée du pouvoir en déroulant une toile de Konstantin Altounine, *Poutine accueille ses hôtes du G20*, dans le centre de Saint-Petersbourg

pendant le sommet du G20, en août 2013. Les policiers n'ont pas tardé à confisquer l'œuvre et à arrêter les participants.

5. Un policier confisque illégalement le tableau *Poutine et Obama*, de Vera Donskaïa-Khilkko, exposé au Musée d'art érotique de Saint-Petersbourg Point-G (septembre 2013). L'œuvre représente les deux dirigeants sous l'aspect de guerriers nus, entourés de symboles phalliques.

# YÉKÉS



## UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

### Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

### Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attractant.
- Un chèque repas de 7 € par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

**Si tu es intéressé(e)**, envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone  
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles  
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL





# « DEVOIR DE REGARD » SUR 50 ANS DE COMBAT ÇA CONTINUE EN 2014...

## PIERRE BUCH

Les photographes de « Devoir de regard » ont été choisis par Amnesty pour la qualité de leur œuvre ainsi que pour leur parcours personnel. Dans ce numéro du Fil d'Amnesty, découvrez celui de l'un d'eux.



Pierre Buch est licencié en droit de l'ULB en 1972. En 1981, il quitte l'enseignement universitaire pour se consacrer à la photographie et à l'édition tout en poursuivant ses activités de juriste dans le domaine des droits humains en Belgique et à l'étranger.

Il a ainsi travaillé pour Médecins sans Frontières au Mali ou pour le Haut-Commissariat aux Réfugiés à Hong-Kong avant de devenir assesseur à la Commission de recours des réfugiés à Bruxelles.

Ces trente dernières années, au cours de très nombreux voyages, il a systématiquement photographié des sujets relatifs aux droits humains et en tant qu'éditeur, a publié plusieurs ouvrages à ce sujet. Il a collaboré avec divers musées belges et étrangers et présenté son travail dans plusieurs expositions personnelles en Europe et au Mexique. En 2013, il publie « Chronographies », un livre rassemblant des textes et des photographies prises durant 50 ans sur le thème de la perception subjective du temps.



Photo : © Pierre Buch

Le succès de l'exposition photographique itinérante d'Amnesty, « Devoir de regard », dépasse toutes les espérances. Plus de 36 000 personnes l'ont déjà visitée et elle sera prolongée sur toute l'année 2014. Guerre du Viêt Nam, Printemps arabe, enfants-soldats au Congo... L'exposition invite les visiteurs à ouvrir les yeux sur les violations des droits humains subies chaque jour dans le monde. Parce qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir !

La photographie joue un rôle prépondérant dans l'examen des droits humains. Elle peut servir d'outil d'investigation et de mise en lumière. Par les histoires personnelles qu'elle dévoile, la photographie nous raconte l'Histoire.

L'exposition « Devoir de regard » regroupe 50 photographies de plusieurs artistes belges et internationaux. La sélection présentée souligne toute l'ampleur du rôle joué par les photographes dans le combat pour les droits humains. Certaines photos sont dures, d'autres sont au contraire porteuses d'espoir. Toutes, quoi qu'il en soit, interpellent le visiteur. Mission accomplie...

Lors de son lancement, en mars 2013, l'objectif de « Devoir de regard » était de sensibiliser le grand public, localement, à la lutte contre les violations des droits humains. Une mission plus qu'accomplie. En effet, alors que l'exposition devait s'arrêter dans 20 localités en 2013, plus de 60 expositions sont actuellement programmées.

Depuis le mois de mars 2013,

« Devoir de regard » a reçu plus de 36 000 visiteurs à Bruxelles et en Wallonie. Certaines villes ont même accueilli l'exposition à deux reprises ! Elle a donc été prolongée sur toute l'année 2014.

Parce qu'ils sont les acteurs de demain, les jeunes sont particulièrement visés par l'exposition.

Plus de 15 000 élèves (provenant de plus de 121 écoles) l'ont déjà visitée ! Une dizaine d'écoles ont même demandé à l'accueillir dans leurs locaux. Dans le livre d'or de l'exposition, de nombreux élèves ont témoigné de leur émotion après leur visite. À travers « Devoir de regard », des dizaines de milliers de jeunes sont sensibilisés à la lutte pour les droits humains.

Des plus iconiques aux témoignages plus intimes, découvrez vite cette sélection de photos exceptionnelles. Gardez les yeux ouverts ! « Devoir de regard » passera forcément près de chez vous...

Pour consulter l'agenda complet des expositions, rendez-vous en page 24 ou sur [www.devoirderegard.be](http://www.devoirderegard.be).



# POURQUOI MAMANA BIBI A-T-ELLE ÉTÉ TUÉE PAR UNE ATTAQUE DE DRONE AMÉRICAIN ?

© Amnesty International

## LA RÉPONSE EST SIMPLE : NOUS N'EN SAVONS RIEN.

**Le 24 octobre 2012, Mamana Bibi ramassait des légumes dans les champs de sa famille, dans le village de Ghundi Kala (nord-ouest du Pakistan), lorsqu'une explosion l'a déchiquetée sous les yeux de ses petits-enfants. Alors qu'ils jouaient près de là, huit d'entre eux et un de leurs amis ont été gravement blessés lors de l'attaque du drone, qui semble avoir pris pour cible cette grand-mère de 67 ans.**

La petite-fille de Mamana Bibi, Nabeela (ci-dessus à gauche), se souvient : « Le souffle de l'explosion m'a renversée. Il était si puissant que j'ai été projetée en l'air avant de tomber par terre. » Elle s'est ensuite aventurée sur le lieu où sa grand-mère se trouvait plus tôt dans la journée. « J'ai vu ses chaussures. Peu après, nous avons retrouvé son corps mutilé. L'explosion l'avait propulsé assez loin et il était déchiqueté. Nous avons ramassé tous les morceaux que nous avons pu retrouver dans le champ et les avons enveloppés dans un linge. »

Plus d'un an après, les proches de Mamana Bibi attendent toujours de voir le gouvernement américain reconnaître qu'un de ses drones a tué cette femme. Inutile de dire que justice ne leur a pas été rendue et qu'aucune réparation ne leur a été accordée pour sa mort.

Difficile d'imaginer comment on pouvait prendre Mamana Bibi pour un insurgé taliban ou un membre d'Al Qaïda. Le secret quasi-total qui entoure le programme des drones américains voue à l'échec la moindre tentative de trouver une réponse à cette question. Il empêche également que les responsables soient tenus de rendre des comptes ou que les victimes et les membres de leur famille obtiennent justice et réparation.

Le programme des drones américains s'est exposé à la controverse dès sa première attaque connue au Pakistan, en 2004. Il continue de donner à craindre que les États-Unis ne tuent des personnes en dehors du cadre du droit international. « *Will I be next?* », important rapport d'Amnesty International sur les attaques de drones américains au Pakistan, a mis au jour des éléments qui tendent à montrer que des enfants, des hommes et des femmes — dont Mamana Bibi — sont blessés ou tués en toute illégalité lors d'attaques qui constituent peut-être des crimes de guerre ou des exécutions extrajudiciaires.

Il incombe au gouvernement américain d'expliquer comment il peut justifier l'homicide de Mamana Bibi — et tous les autres. Il doit dire la vérité sur son programme de drones, y compris sur les fondements juridiques de ses attaques.

Le Pakistan aussi est responsable, puisque les droits des victimes des attaques de drones ne sont ni protégés, ni appliqués. Alors que les gouvernements successifs ont condamné publiquement ces attaques sur leur territoire, des éléments de l'État continuent peut-être d'y participer. Le Pakistan doit mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les attaques de drones et garantir l'accès des victimes des violations de droits humains à la justice et à des réparations. D'autres États, comme l'Allemagne, l'Australie et le Royaume-Uni, sont accusés d'avoir contribué secrètement au programme des drones américains.

En attendant, la famille de Mamana Bibi doit panser les blessures physiques et psychologiques laissées par sa mort violente. Son fils Rafeequl Rehman affirme : « Ma fille [Asma] est prise de brusques crises d'angoisse et me dit qu'elle va se faire tuer. Elle vit dans une peur constante. »

« Ma grand-mère me manque, affirme Asma, sept ans (ci-dessus à droite). Elle nous donnait de l'argent de poche et nous emmenait partout avec elle. »

Nous ne pouvons pas faire revivre Mamana Bibi et la rendre à ses petits-enfants, mais nous pouvons exiger du gouvernement américain qu'il réponde de ses actes.

### AGISSEZ >>>

**Publiez le tweet suivant : Pourquoi Mamana Bibi a-t-elle été tuée au #Pakistan ? Obama @WhiteHouse doit donner des réponses. [www.amnestyusa.org/drones](http://www.amnestyusa.org/drones) CC @SenFeinstein**

# LA TOURNÉE GAME OF DRONES

À l'automne dernier, dans le cadre de la tournée #GameOfDrones, les jeunes militants d'Amnesty International États-Unis ont sillonné le pays afin de sensibiliser l'opinion au programme de drones américains.

Pendant que nous déballions la maquette de drone pour notre dernière action à Salt Lake City (Utah), il était difficile d'ignorer le froid mordant porté par l'air des montagnes pour la dernière semaine de #GameOfDrones. Alors que nous nous concentrons sur la tournée, l'hiver était arrivé. Nous avons persévéré, malgré les jours de plus en plus courts et les nuits de plus en plus froides. Nous avons persévéré, forts du pouvoir des milliers de personnes qui se sont jointes à nous dans tout le pays et convaincus qu'il faut écouter Nabeela Bibi lorsqu'elle demande justice pour sa grand-mère, Mamana.

Comme Nabeela, je suis devenu militant à l'âge de neuf ans. J'étais trop jeune pour manifester contre la répression brutale des journalistes et des militants exercée par le régime de Marcos dans mon pays natal, les Philippines. Mais je regardais mes amis plus âgés et ma famille défiler pour réclamer justice. À ce moment-là, j'ai compris que personne n'était neutre et que je choiserais toujours d'être solidaire de ceux qui se battent pour les droits humains. Ces huit dernières semaines, j'ai eu le privilège de faire jaillir cette étincelle chez les autres. C'est une chance dont je serai toujours fier.

Du 27 septembre au 14 novembre 2013, l'équipe de #GameofDrones s'est rendue sur huit campus, aux quatre coins du pays, afin de sensibiliser l'opinion, de renforcer le mouvement des droits humains et d'exiger que des enquêtes soient ouvertes sur le programme de drones américains. Nous avons parcouru près de 10 000 km pour mener des actions d'information, présenter des films, animer des formations de militants et organiser des manifestations

afin de faire entendre nos voix en faveur de la justice et de l'obligation de rendre des comptes. Nous avons recruté plus de 100 nouveaux membres et militants d'Amnesty, nous avons parlé avec des milliers d'étudiants et d'habitants et nous avons aidé à démarrer ou à redynamiser des groupes d'Amnesty International. Ces connexions ont stimulé la présence en ligne des jeunes de la section américaine d'Amnesty International, qui ont notamment renforcé leur visibilité sur les réseaux sociaux, publié des billets d'opinion rédigés par de jeunes militants et recueilli plus de 150 000 visites sur le blog d'Amnesty International États-Unis.

La tournée #GameOfDrones, ce sont toutes les personnes que nous avons touchées et bien d'autres encore. Nous sommes cette jeune femme qui a affirmé, après un die-in : « Pour la première fois, j'ai le sentiment que mes actions peuvent faire changer les choses. » Nous sommes les jeunes défenseurs du Texas qui consacraient tout leur temps libre à des actions de sensibilisation sur leur campus. Nous sommes les étudiants de l'université de Cincinnati, qui se sont levés un par un, le poing dressé, les larmes aux yeux, pour affirmer leur engagement dans ce combat.

Maintenant plus que jamais, nous avons du travail. En octobre 2013, Nabeela Bibi a voyagé jusqu'à Washington pour raconter aux membres du Congrès comment sa grand-mère de 67 ans avait été déshonorée sous ses yeux. Elle avait parcouru plus de 10 000 km et seulement cinq parlementaires sont venus l'écouter. Le Congrès ne s'intéresse peut-être pas à l'histoire poignante de Nabeela, mais les jeunes d'Amnesty



États-Unis sont là pour veiller à ce qu'elle ne soit pas ignorée. Ils organisent des actions et des formations, et coordonnent des manifestations. On ne les fera pas taire. Grâce à eux, nous sommes plus forts de jour en jour et grâce à eux, nous vaincrons.

**Par Kalaya'an Mendoza, coordonnateur du programme national Jeunes pour AI États-Unis**

**Amnesty États-Unis poursuit sa tournée #GameOfDrones jusqu'à l'université du Minnesota, où des étudiants posent avec une maquette de drone (grande photo) et organisent un die-in (ci-dessus).**

## POUR EN SAVOIR PLUS >>>

Pour plus d'informations sur la tournée #GameofDrones, rendez-vous sur [www.amnestyusa.org/gameofdrones](http://www.amnestyusa.org/gameofdrones) (en anglais).

# L'ENVERS D'UN DÉCOR DE RÊVE

**Les voyageurs qui visitent les Émirats arabes unis découvrent rarement la cruelle réalité cachée derrière une façade scintillante : de lourdes peines d'emprisonnement destinées à réduire au silence ceux qui réclament des réformes politiques pacifiques. Compte rendu d'un séjour récent, par une employée d'Amnesty International.**

On a du mal à imaginer que les Émirats arabes unis (EAU) aient une face cachée. Entre la majestueuse mosquée Sheikh Zayed, à Abu Dhabi, et les attractions de Doubaï – vertigineuse tour Burj Khalifa, gratte-ciel étincelants, eaux turquoise de Jumeirah Beach – le pays semble presque parfait.

Pourtant, cette modernité insolente et cette beauté intemporelle masquent un lourd secret dont les millions de touristes et d'investisseurs étrangers n'entendent guère parler.

Après les soulèvements du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, la peur s'est emparée des EAU. Les autorités ont restreint encore

davantage la liberté de parole et d'action. Quiconque réclame un changement politique pacifique peut désormais s'attendre à être qualifié de « islamiste », arrêté arbitrairement, inculpé d'infractions à la sécurité nationale formulées de manière imprécise, bref, à devenir un paria.

## POURQUOI EST-ON JETÉ EN PRISON ?

Le procès collectif dit des 94 en est un exemple flagrant. Le 2 juillet 2013, 69 accusés sur 94 – dont de nombreux avocats spécialisés dans les droits humains, juges, universitaires ou leaders étudiants – ont été condamnés à des peines de

sept à 15 ans d'emprisonnement pour atteintes à la sécurité nationale.

Beaucoup d'entre eux étaient membres d'Al Islah (Association pour la réforme et l'orientation sociale), groupe menant des débats religieux et politiques pacifiques depuis sa création officielle, en 1974.

Parmi les condamnés incarcérés figure notamment l'avocat défenseur des droits humains Mohammed al Roken, qui fait l'objet d'un appel mondial en page 28. D'après l'un des huit accusés jugés par défaut du procès des 94, Mohammed Saqer, il s'est chargé d'affaires politiquement sensibles, qui l'opposaient au gouvernement et qu'aucun autre avocat n'acceptait de plaider.

Parmi d'autres prisonniers bien connus, on peut citer Mohammed al Mansoori, Sheikh Sultan Bin Kayed al Qassimi, Hussain Ali al Najjar al Hammadi et Saleh Mohammed al Dhufairi.

Amnesty International estime que Mohammed al Roken et les sept autres condamnés sont des prisonniers d'opinion. Les éléments que nous avons recueillis montrent que leur procès, entaché d'incohérences et d'erreurs, a été d'une iniquité flagrante.

Une nouvelle loi très sévère sur la cybercriminalité a permis l'incarcération d'autres personnes au seul motif qu'elles

Le front de mer de  
Doubaï au crépuscule. ©  
iStockphoto.com/Sophie James

avaient publié des tweets relatifs au procès des 94.

## DÉSHABILLÉS ET ENCAGOULÉS

Lors d'un récent séjour aux EAU, certains proches des prisonniers m'ont informée que ces derniers, dépouillés de leurs vêtements, n'avaient plus qu'une serviette à s'enrouler autour de la taille et qu'on leur enfilait une cagoule dès qu'ils quittaient leur cellule.

On m'a parlé d'hommes (maris, fils ou frères) maintenus en détention au secret sans inculpation pendant des mois, sans pouvoir consulter un avocat ni voir leur famille.

Au cours du procès collectif, de nombreux accusés ont dit avoir subi des mauvais traitements allant jusqu'à la torture, et notamment avoir été exposés jour et nuit à une lumière vive, placés dans une cellule délibérément surchauffée, roués de coups pendant de longues périodes d'isolement et privés de sommeil ; leurs tortionnaires leur ont arraché les poils de la barbe et du torse. Un prisonnier a déclaré avoir été pendu par les pieds pendant si longtemps qu'il a fini par s'uriner dessus.

Pour l'instant, leurs témoignages ont été ignorés, ainsi que les demandes concernant l'ouverture d'une enquête sur certaines allégations crédibles selon lesquelles les déclarations ayant

servi d'éléments de preuve lors du procès ont été extorquées sous la torture.

## LES FAMILLES HARCELÉES ET RÉDUITES AU SILENCE

À Doubaï, j'ai remarqué que la plupart des gens répugnaient à parler du procès. Ceux qui acceptaient faisaient très attention à ce qu'ils disaient. Certains nous ont demandé de ne pas révéler leur nom. Ils craignent de subir des représailles pour le simple fait de nous avoir adressé la parole.

Les familles des prisonniers ont cherché plusieurs fois à organiser des rencontres et ont écrit à des responsables publics, mais même les médias locaux ou les groupes nationaux de défense des droits humains ne sont pas intéressés par leur message.

Les proches des détenus se sont d'ailleurs heurtés à une campagne visant à les faire taire. Ils ont été harcelés, des emplois leur ont été refusés, leurs comptes en banque ont été gelés, leur téléphone et leurs mouvements ont été surveillés. Des agents de la sûreté de l'État ont demandé aux amis d'au moins un des prisonniers de leur communiquer des renseignements sur eux moyennant paiement.

Lors de la projection publique à Doubaï d'un documentaire sur le procès des 94 réalisé par une nouvelle organisation, l'International

Gulf Organization (IGO), nous avons constaté que les préoccupations relatives aux droits humains soulevées par Amnesty International n'étaient pas abordées dans cette vidéo de 40 minutes.

Au cours du débat qui a suivi, destiné à un public largement favorable au gouvernement, nous n'avons pas été autorisés à poser de questions sur les thèmes passés sous silence dans la vidéo. Les proches des prisonniers ont été refoulés à l'entrée et, une fois encore, réduits au silence.

Je me suis sentie frustrée. Je n'ose imaginer comment pouvaient se sentir les familles.

## PRIVÉS DE LIBERTÉ AUX EAU

Après l'emprisonnement de Mohammed al Roken, il n'y a plus dans le pays qu'un seul avocat spécialiste des droits humains qui aie le courage de se charger d'affaires relatives à la sûreté de l'État. Avec son équipe, il est actuellement victime de harcèlement.

J'ai entendu dire qu'on est parvenu, aux EAU, à faire taire toutes les voix dissidentes. Devant le spectacle de modernité étincelante de Doubaï, j'ai bien peur que ces propos ne reflètent la réalité. C'est maintenant à la communauté internationale d'être la voix de ces prisonniers et de leurs familles.

### PASSEZ À L'ACTION ! >>>

En envoyant un message, vous pourriez contribuer à faire libérer Mohammed al Roken. Toutes les informations nécessaires se trouvent en pages 28-29.

# Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'AG 2014 aura lieu le 26 avril au Palais des Congrès à Namur.

Tout membre de l'association en ordre de cotisation y a le droit de vote : venez nombreux pour y faire vivre la démocratie de votre mouvement.

Le programme complet de la journée paraîtra dans le *Fil d'Amnesty* de mars-avril.

Infos : [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be)

## CAMPAGNE/DAZIBAO « MON CORPS, MES DROITS »

C'est le 6 mars prochain que sera lancée la grande campagne d'Amnesty consacrée aux droits sexuels et reproductifs : *Mon corps, mes droits*. Média, actions en ligne, ... Cette campagne sera partout, et se focalisera, dans un premier temps, sur la question de la lutte contre le viol en Belgique. À cette occasion, **participez à la distribution nationale de dazibaos (journaux-affiches) de sensibilisation à la question de ces violences sexuelles**. Durant une heure ou deux, joignez-vous à d'autres militants de votre région et sensibilisez le grand public à cette question cruciale. Pour cela, contactez [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be).

N'hésitez pas non plus à commander vos dazibaos afin de les afficher à votre fenêtre, sur votre voiture ou dans les lieux publics près de chez vous (salles d'attente, bibliothèques, écoles, etc.) à cette adresse : [dazibaos@amnesty.be](mailto:dazibaos@amnesty.be)

Pour plus d'infos sur la campagne, rendez-vous en pages 6.

## EXPOSITION « DEVOIR DE REGARD »

L'exposition itinérante lancée par Amnesty il y a près d'un an redémarre l'année en beauté, avec déjà plus de 20 haltes prévues en 2014! Guerre du Viêt Nam, Printemps arabe, enfants-soldats au Congo... : l'exposition invite les visiteurs à ouvrir les yeux sur les violations des droits humains dans le monde. Parce qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir, regardez vite quel est le lieu de passage de « Devoir de regard » le plus proche de chez vous.

Rendez-vous à :

- **Ciney**, Centre culturel, du 11 janvier au 7 février
- **Liège**, Institut Pitteurs, du 20 au 31 janvier
- **Evere**, Espace Delahaut, du 31 janvier au 14 février

- **Gembloux-Sombreffe**, du 1<sup>er</sup> au 15 février
- **Blegny Mine**, du 12 au 28 février
- **Bruxelles**, Foire du Livre, du 20 au 24 février
- **Walhain**, les 26 et 27 février
- **Welkenraedt**, Centre culturel du 5 au 21 mars
- **Molenbeek-Saint-Jean**, Centre Communautaire Maritime, du 17 au 23 mars
- **Châtelet**, CPAS, du 24 au 30 mars
- **Koekelberg**, Athénée royal de Koekelberg, le 26 mars
- **Bruxelles**, ULB, mars 2014 (à confirmer)
- **Ans**, Ecole Fernand Meukens, du 26 au 30 mars
- **Saint Nicolas**, Maison de la



- laïcité, du 27 mars au 11 avril
- **Tubize**, du 22 au 27 avril
- **Arlon**, Institut Sainte Marie, mai 2014 (à confirmer)
- **Paliseul**, l'Institut St Joseph de Carlsbourg, 28 avril au 5 mai
- **Soignies**, Centre Culturel de Soignies du 28 avril au 13 mai
- **Anderlecht**, Maison de la Participation, octobre 2014
- **Rochefort**, Centre culturel du 7 au 21 novembre
- **Bruxelles**, Musée de l'Armée, novembre 2014
- **Court-Saint-Etienne** (à confirmer)
- **Hotton** (à confirmer)
- **Liège**, Mnema (à confirmer)

Infos : [www.devoirderegard.be](http://www.devoirderegard.be)

Contact : Colin Gotovitch

[cgotovitch@amnesty.be](mailto:cgotovitch@amnesty.be)

02 543 79 05

## LES MIDIS DES DROITS HUMAINS

Pensez-vous qu'il soit possible d'améliorer votre connaissance sur les droits humains ici et ailleurs le temps d'un lunch?

Tout à fait! Grâce aux Midis des droits humains proposés par Amnesty International Belgique francophone.

Le concept est très simple, nous invitons différentes associations et personnes qui travaillent de près ou de loin sur la question des droits humains pour améliorer nos connaissances, échanger nos points de vue, trouver ensemble des pistes d'action ou de collaboration.

Les prochaines thématiques abordées durant

ces rencontres sont les suivantes :

- le mardi 28 janvier : **La cyberhaine**,
- le mardi 18 février : GAMS, une organisation qui lutte contre **les mutilations génitales féminines**,
- le mardi 18 mars : Conseil de Déontologie journalistique — **Comment peut-on combiner déontologie et refus de la censure?**
- le mercredi 9 avril : **Le racisme, quel visage peut-il avoir?**
- le mercredi 7 mai : **Journalisme et droits humains, quelle relation?**

À quelle heure? De 12 h 30 à 14 h.

Où? À notre Secrétariat national, rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles.

Ce qu'il vous suffit de faire pour y participer, c'est de vous inscrire en envoyant vos nom, prénom et numéro de téléphone par email à l'adresse [mddh@amnestyinternational.be](mailto:mddh@amnestyinternational.be) Attention, l'entrée est libre, **mais l'inscription est obligatoire**.

Sandwiches et boissons vous seront offerts.

Plus d'informations se trouvent sur l'agenda de notre site [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

## SPORT LES « 20 KM DE BRUXELLES » AVEC AMNESTY

Rejoignez l'équipe d'Amnesty International au « 20 km de Bruxelles ».

L'édition 2014 se déroulera **le 18 mai** à 10 h. Au-delà du défi sportif, c'est aussi l'occasion de soutenir Amnesty International.

Rendez-vous sur [www.amnesty.be/20km](http://www.amnesty.be/20km) pour vous inscrire.

Contact : François Schmidt

[fschmidt@amnesty.be](mailto:fschmidt@amnesty.be) • 02 543 79 85

## AMNESTY À LA FOIRE DU LIVRE 2014

Une fois encore, Amnesty sera présente à la Foire du Livre, du 20 au 24 février prochain. Au programme : l'opération « Livres comme l'air » (divers débats autour des questions chères à Amnesty) et l'exposition photographique phare d'Amnesty, « Devoir de regard ».

Une participation menée par la Coordination Culture d'Amnesty avec le soutien de la Foire du Livre elle-même, des Editions De Boeck et de la Librairie Tropismes.

Plus d'infos : [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

Contact : Maryse HENDRIX

[maryse.hendrix@skynet.be](mailto:maryse.hendrix@skynet.be)

# APPEL À CANDIDATURES

Le conseil d'administration d'Amnesty International Belgique francophone (AIBF) est chargé d'orienter les actions de l'association vers l'accomplissement de son objet social, de l'inscrire dans le mouvement international et de gérer au mieux ses ressources humaines et financières.

Dans le cadre de ces missions, le conseil d'administration d'AIBF lance un appel à candidatures pour la fonction d'

## ADMINISTRATEUR/TRICE

### Profils recherchés :

- connaître l'association,
- avoir de l'expérience en gestion de projets et de travail en équipe,
- être membre de l'association depuis au moins deux ans.

Pour compléter les compétences de notre équipe, nous sommes à la recherche plus spécifiquement de personnes dotées d'une expertise en

- gestion de ressources humaines,
- collecte de fonds,
- gestion financière.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être envoyées avant le 25 février à Marie Noël, présidente du Conseil d'administration.

9 rue Berckmans 1060 Bruxelles ou mnoel@amnestyinternational.be

# RECRUTEMENT D'UN-E ASSISTANT-E BÉNÉVOLE

Le département Vie du mouvement recherche un-e assistant-e bénévole.

La personne :

- connaît les outils informatiques de base
- est familière de l'utilisation d'internet,
- apprécie les contacts, notamment par mail et téléphone

L'assistant-e à la Vie du mouvement apprendra à mieux connaître le mouvement et s'impliquera principalement dans les tâches administratives (suivi administratif et encodage) du département Vie du mouvement. Elle

effectuera également, par moments, des sondages téléphoniques auprès d'échantillons de sympathisants de l'organisation.

Elle y consacra au minimum une journée par semaine pendant une durée d'au moins un an.

Merci d'envoyer votre CV accompagné d'une brève lettre de motivation à Antoine Caudron – [acaudron@amnesty.be](mailto:acaudron@amnesty.be)

# ÊTRE ACTIVISTE, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

Vous aussi, où que vous soyez et quelle que soit votre disponibilité, contribuez au combat d'Amnesty International.

**A**fin d'accroître la visibilité de ses campagnes et le relais de ses actions, Amnesty recherche des activistes dans toutes les communes de Belgique! Près de

4000 personnes ont déjà fait le pas : pourquoi pas vous?

**Inscrivez-vous et vous recevrez chez vous, 4 fois par an, un Kit d'action contenant**

- **4 affiches à diffuser** : nous les appelons dazibaos, un côté affiche, un côté journal. Il s'agit d'un outil très pratique d'information et de sensibilisation du public.

- **une autre proposition d'action locale** : par exemple des cartes d'actions ou une pétition pour faire agir votre entourage, ou encore des documents à placer dans des points stratégiques de votre commune... etc.

**Prochain Kit d'action : avant le 8 mars, Journée internationale de la femme.**

**JE SOUHAITE RECEVOIR 4 FOIS PAR AN LE KIT D'ACTION DES ACTIVISTES LOCAUX (MERCİ DE COMPLÉTER LISİBLEMENT LES CHAMPS CI-DESSOUS)**

Formulaire d'inscription suivant à Amnesty International, à l'att. de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

NOM	PRÉNOM	
ADRESSE	CODE POSTAL	LOCALITÉ
TÉLÉPHONE FIXE	GSM	ADRESSE E-MAIL

# PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

## COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs. En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

### LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =  
solde revenant  
à l'héritier

118.750 € = droits  
de succession  
dus à l'État

### LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

100.000 € =  
solde revenant  
à l'héritier

37.500 € =  
solde pour  
Amnesty

62.500 € =  
droits de  
succession  
dus à l'État

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à [cvanparijs@amnesty.be](mailto:cvanparijs@amnesty.be) ou en téléphonant au 02 538 81 77.

# LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



**Bien plus que la version papier...** Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur  
**App Store**



Disponible sur  
**Android Market**



## UN AVOCAT DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS RÉDUIT AU SILENCE

**NOM :** MOHAMMED AL-ROKEN  
**LIEU :** ÉMIRATS ARABES UNIS

Mohammed al Roken, avocat aux Émirats arabes unis et défenseur des droits humains de premier plan, est un sympathisant de longue date d'Amnesty International. Il a été condamné à 10 ans de prison en juillet 2013 au terme d'un procès d'une iniquité flagrante.

Il avait été arrêté en 2012 lorsque le gouvernement a pris des mesures contre les personnes qui demandaient une réforme politique dans les Émirats arabes unis, notamment des défenseurs des droits humains, des juges, des militants politiques, des professeurs d'université et des dirigeants étudiants. Lorsqu'il a été arrêté, il exerçait ses fonctions d'avocat dans des affaires relatives aux droits humains très médiatisées aux Émirats arabes unis et défendait plusieurs partisans des réformes déçus de leur citoyenneté émirienne.

Un grand nombre des 94 accusés du procès collectif qui a suivi en juillet 2013 ont déclaré avoir subi en détention des mauvais traitements allant jusqu'à la torture, notamment sous forme de maintien à l'isolement pendant de longues périodes, de passages à tabac et de privation de sommeil.

Mohammed al Roken et 68 autres accusés – parmi lesquels son gendre – ont été condamnés à des peines allant de 7 à 15 ans de réclusion pour « complot visant au renversement de l'État » au terme d'un procès inéquitable entaché d'irrégularités. Son avocat n'a été autorisé à lui rendre visite qu'une fois après sa condamnation.

Amnesty International considère Mohammed al Roken comme un prisonnier d'opinion, incarcéré au seul motif d'avoir exercé pacifiquement ses droits, et notamment d'avoir représenté ses clients en qualité d'avocat de la défense (pour en savoir plus, lisez notre article en page 20).

**Votre lettre peut changer sa vie :** Demandez que Mohammed al Roken soit libéré immédiatement et sans condition, que sa condamnation et sa peine de prison soient annulées, qu'il soit mis à l'abri de la torture ou d'autres mauvais traitements et autorisé à voir régulièrement son avocat et sa famille.

**Utilisez la formule d'appel « Your Highness/Monsieur le Président » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

His Highness Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan  
President of the United Arab Emirates  
Ministry of Presidential Affairs  
Corniche Road  
Abu Dhabi  
POB 280  
Émirats arabes unis  
Tél. : +971 2 622 222  
Courriel : ihtimam@mopa.ae

**Modèle de lettre disponible à l'adresse :** <http://bit.ly/lettrefil0027>



## HÉCTOR MANQUE TOUJOURS À L'APPEL

**NOM :** HÉCTOR RANGEL ORTIZ  
**LIEU :** MEXIQUE

Héctor Rangel Ortiz et deux de ses collègues ont disparu le 10 novembre 2009 à Monclova, une ville de l'État de Coahuila, dans le nord du Mexique. Héctor s'y était rendu dans le cadre de son travail pour l'entreprise familiale. Il a appelé chez lui depuis un hôtel, expliquant que la police municipale avait arrêté ses collègues et saisi leur voiture et qu'il allait se renseigner au poste de police. C'est la dernière fois que l'on a entendu parler des trois hommes.

Brenda et Enrique, la sœur et le frère d'Héctor, se sont rendus à Monclova peu de temps après pour le retrouver. Ils ne sont pas restés longtemps en ville, craignant pour leur vie après que la police et les procureurs de l'État leur ont conseillé de partir, sans quoi il leur arriverait la même chose.

La famille persiste à rechercher Héctor. Elle a exigé que les autorités déterminent où il se trouvait et traduisent en justice les responsables présumés de sa disparition. Depuis lors, elle est harcelée. Les deux autres familles ont trop peur pour déposer plainte. Écoutez Brenda Rangel raconter son histoire à l'adresse [www.bit.ly/brendarangel](http://www.bit.ly/brendarangel).

Au mois de février 2013, plus de 26 000 personnes étaient officiellement portées disparues au Mexique depuis 2006. Si les responsables de ces disparitions sont généralement de puissantes bandes criminelles, il n'est pas rare que des fonctionnaires soient impliqués. Dans la plupart des cas, les autorités n'ont pas ouvert d'enquêtes.

**Votre lettre peut aider à faire advenir la justice :** Exhorte le procureur général de la République à faire le nécessaire pour que l'Unité spéciale de recherche des personnes disparues détermine ce qui est arrivé à Héctor Rangel et où il se trouve, ouvre rapidement une enquête approfondie sur sa disparition (en n'omettant pas les pistes conduisant à des fonctionnaires d'État) et traduise les responsables présumés en justice.

**Utilisez la formule d'appel « Estimado Señor Procurador/Monsieur le Procureur » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

Federal Attorney General Jesús Murillo Karam  
Procuraduría General de la República (PGR)  
Paseo de la Reforma 211-213  
Col. Cuauhtémoc  
México, D.F., C.P. 06500

**Fax :** +52 55 534 0908 (montrez-vous persévérant et dites « fax »)

**Courriel :** [ofproc@pgr.gob.mx](mailto:ofproc@pgr.gob.mx)

**Modèle de lettre disponible à l'adresse :** <http://bit.ly/lettrefil0026>



## DIX-HUIT ANS DE PRISON POUR AVOIR MANIFESTÉ

**NOM :** DILOROM ABDUKADIROVA  
**LIEU :** OUBÉKISTAN

Dilorom Abdoukadirova, 48 ans, quatre enfants, purge une peine de 18 ans de prison en Ouzbékistan. Le 13 mai 2005, comme des centaines d'autres personnes, elle est descendue sur la place Babur à Andijan, une ville du sud-est de l'Ouzbékistan. Elle souhaitait exprimer son inquiétude au sujet de la situation économique du pays. Les autorités ont qualifié le rassemblement de soulèvement armé et les forces de sécurité ont ouvert sur le feu sur les manifestants, dont la plupart n'étaient pourtant pas armés.

Plusieurs centaines de personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tués. Terrifiée, Dilorom a fui à pied avec environ 500 personnes jusqu'au Kirghizistan voisin, laissant derrière elle son époux et ses enfants. Après avoir été transférée dans un camp de réfugiés roumain, elle s'est vu délivrer un visa australien de réfugié. Arrivée en février 2006 en Australie, elle y a obtenu le statut de réfugiée et un titre de séjour permanent. Mais Dilorom voulait rentrer chez elle. Les autorités ouzbèkes, qui avaient assuré à la famille de Dilorom qu'elle pouvait rentrer chez elle en toute sécurité, l'ont placée en détention pendant quatre jours à son arrivée à l'aéroport, en janvier 2010. Elle a été arrêtée une deuxième fois en mars 2010 et poursuivie pour diverses infractions, dont tentative de renversement de l'ordre constitutionnel.

Pendant le procès, qui était inéquitable, Dilorom semblait émaciée et présentait des ecchymoses sur le visage. Nous considérons qu'elle est une prisonnière d'opinion et que sa condamnation visait à la punir d'avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

**Votre lettre peut aider Dilorom à sortir de prison :** Demandez aux autorités ouzbèkes de relâcher Dilorom Abdoukadirova immédiatement et sans condition, d'ouvrir rapidement une enquête impartiale sur les allégations selon lesquelles elle aurait été torturée en détention et de traduire en justice tout fonctionnaire présumé responsable d'actes de torture ou autres mauvais traitements sur sa personne.

**Utilisez la formule d'appel « Dear Prosecutor General/Monsieur le Procureur » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

Prosecutor General Rashidzhon Kodirov  
Prosecutor General's Office of Uzbekistan  
ul. Gulyamova 66  
Tashkent 700047  
Ouzbékistan

**Tél. :** +998 71 133 39 17

**Courriel :** [prokuratura@lawyer.uz](mailto:prokuratura@lawyer.uz)

**Modèle de lettre disponible à l'adresse :** <http://bit.ly/lettrefil0028>

## APPELS MONDIAUX

ÉCRIVEZ  
UNE LETTRE,  
CHANGEZ  
UNE VIE !

Votre lettre peut contribuer à faire libérer un prisonnier, à empêcher une exécution, à ce qu'une famille en deuil obtienne justice.



## UN PHYSICIEN CONDAMNÉ À 10 ANS DE PRISON

**NOM :** Omid Kokabee

**LIEU :** IRAN

Après avoir rendu visite à sa famille en Iran, Omid Kokabee repartait aux États-Unis, où il prépare un doctorat de physique à l'université du Texas, lorsqu'il a été arrêté à l'aéroport, le 30 janvier 2011.

Après 15 mois de détention provisoire, Omid a finalement été jugé en mai 2012 pour avoir établi des « contacts avec des pays hostiles » et reçu des « paiements illégaux ». Les paiements concernés correspondaient à une allocation d'études de l'université du Texas.

Son procès télévisé, aux côtés de 12 autres accusés, a été inéquitable. Aucun élément à charge n'a été présenté à la cour et il n'a pas été autorisé à s'entretenir avec son avocat avant le procès.

Détenu à l'isolement, Omid a subi de longs interrogatoires assortis de pressions visant à le faire « avouer ». Il raconte avoir été obligé de donner par écrit des renseignements sur les personnes qu'il avait rencontrées dans les ambassades ou lors de conférences ; les fonctionnaires chargés de l'interroger ont ensuite accusé certaines de ces personnes d'être des agents de la CIA.

Il avait obtenu l'une des meilleures notes à l'examen iranien d'entrée à l'université et comptait parmi les étudiants les plus brillants sélectionnés pour rencontrer le guide suprême de l'Iran. Il s'intéressait depuis toujours à la science et avait entrepris un double cursus de physique et de mécanique en Iran, avant de partir suivre des études de troisième cycle en Espagne et aux États-Unis.

Amnesty International considère Omid comme un prisonnier d'opinion, emprisonné aux motifs d'avoir refusé de travailler pour l'armée iranienne sur des projets liés au nucléaire et d'entretenir des contacts scientifiques justifiés avec des établissements universitaires situés hors de l'Iran.

### **Votre lettre peut contribuer à le faire libérer :**

Demandez aux autorités iraniennes de relâcher Omid Kokabee immédiatement et sans condition, d'annuler sa déclaration de culpabilité et sa peine et de lui permettre de consulter régulièrement son avocat.

**Utilisez la formule d'appel « Your Excellency/ Excellence » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

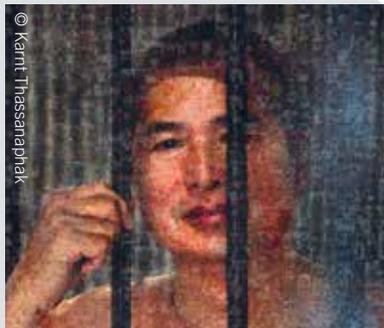
Leader of the Islamic Republic  
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
Islamic Republic Street – End of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran, République islamique d'Iran

**Courriel :** info\_leader@leader.ir

**Twitter :** @khamenei\_ir

**Modèle de lettre disponible**

à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0029>



## UN RÉDACTEUR EN CHEF CONDAMNÉ POUR « INSULTE À LA MONARCHIE »

**NOM :** Somyot Prueksakasemsuk

**LIEU :** THAÏLANDE

Père de famille, défenseur des droits du travail et ancien rédacteur en chef d'un magazine politique, Somyot Prueksakasemsuk purge une peine de 10 ans de prison pour avoir publié deux articles jugés insultants à l'égard de la monarchie thaïlandaise.

Somyot a été arrêté en avril 2011 à la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge, cinq jours après avoir lancé une pétition demandant un examen parlementaire de la loi thaïlandaise qui réprime le crime de lèse-majesté. Cette loi prévoit une peine maximum de 15 ans de prison à l'encontre de quiconque diffame, insulte ou menace le roi, la reine, l'héritier du trône ou le régent.

Le 22 juillet 2011, Somyot a lui-même été inculpé pour lèse-majesté. Son procès s'est ouvert à Bangkok en novembre 2011. En janvier 2013, il a été condamné à cinq ans de prison pour chacun des deux articles qu'il avait publiés. Le tribunal a par ailleurs révoqué le sursis relatif à une peine d'un an d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné dans une autre affaire.

Incarcéré depuis son arrestation, Somyot souffre d'hypertension, de la goutte et d'une hépatite B. Il fait actuellement appel de sa condamnation. La loi thaïlandaise dispose qu'il peut être libéré en attendant l'issue de son appel, mais les autorités ont rejeté ses 15 demandes de libération sous caution.

### **Écrivez une lettre qui pourra changer sa vie :**

Exprimez votre inquiétude au sujet de la détention de Somyot Prueksakasemsuk et exhortez les autorités à le remettre en liberté immédiatement et sans condition, et à annuler son inculpation ainsi que sa condamnation. Demandez également au gouvernement du Royaume de Thaïlande de protéger les personnes qui exercent pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de modifier l'article 112 du Code pénal thaïlandais afin de le mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

**Utilisez la formule d'appel « Dear Prime Minister/ Monsieur le Premier ministre » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

Prime Minister Yingluck Shinawatra  
Government House  
Pitsanulok Road, Dusit District  
Bangkok 10300, Thaïlande

**Fax :** +66 2 288 4016 ou +66 2 282 5131

**Facebook :** [www.facebook.com/Y.Shinawatra](http://www.facebook.com/Y.Shinawatra)

**Modèle de lettre disponible**

à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0030>



## UN BLOGUEUR CONDAMNÉ À 16 ANS DE PRISON

**NOM :** Tran Huynh Duy Thuc

**LIEU :** VIÊT-NAM

Tran Huynh Duy Thuc, 47 ans, est entrepreneur, blogueur et défenseur des droits humains au Viêt-Nam. En janvier 2010, il a été condamné à 16 ans de prison, suivis de cinq années d'assignation à résidence, pour ses écrits et ses idées sur la politique et les réformes économiques, sociales et administratives. Il purge actuellement sa peine dans des conditions éprouvantes dans le camp pénitentiaire de Xuan Moc à Ba Ria, province de Vung Tau, dans le sud-est du Viêt-Nam.

Thuc a été arrêté le 24 mai 2009 et accusé au départ de « vol de lignes téléphoniques » avant d'être inculpé de « propagande contre l'État ». Ce chef d'inculpation a plus tard été requalifié en « tentative de renverser l'administration du peuple », qui a été le motif de sa condamnation.

Traduit devant le tribunal populaire de Ho Chi Minh-Ville, Thuc a déclaré que des tortures lui avaient été infligées lors de sa détention provisoire dans le but de le faire avouer. Selon des témoins, les juges n'ont délibéré qu'un quart d'heure avant de rendre leur jugement. Or, sa lecture a pris 45 minutes, ce qui porte à croire qu'il avait été préparé à l'avance. La condamnation de Thuc a été confirmée en appel en mai 2010.

**Votre lettre pourrait changer sa vie :** Demandez la libération immédiate et sans condition de Tran Huynh Duy Thuc. Il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui purge une longue peine de prison pour le seul motif d'avoir exprimé pacifiquement ses points de vue. Cherchez à obtenir l'assurance que l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des prisonniers est appliqué à Thuc pendant la durée de sa détention, en vérifiant notamment qu'il peut recevoir des visites régulières de sa famille et des soins médicaux appropriés.

**Utilisez la formule d'appel « Dear Minister/ Monsieur le Ministre » et envoyez votre lettre à :**

Minister of Public Security  
Gen Tran Dai Quang  
Ministry of Public Security  
44 Yet Kieu Street, Hoan Kiem District  
Ha Noi, Viêt-Nam

**Fax :** +844 3942 0223

**Formulaire en ligne :**

[www.mps.gov.vn/web/guest/contact\\_english](http://www.mps.gov.vn/web/guest/contact_english)

**Modèle de lettre disponible**

à l'adresse : <http://bit.ly/lettrefil0031>



# « NOUS SOMMES UNE COMMUNAUTÉ PLEINE DE VIE »

Joe Moses, militant du droit au logement  
en Papouasie-Nouvelle-Guinée,  
rencontre LE FIL D'AMNESTY.



Les 3000 habitants du quartier informel de Paga Hill – à Port Moresby, capitale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée – sont menacés d'expulsion forcée depuis 2012. Le 12 mai de cette année-là, alors qu'un recours contre l'expulsion prévue était en instance de jugement, des policiers ont délogé plus de 100 habitants sous la menace de leurs armes. Une vingtaine d'habitations ont été détruites. Comme beaucoup d'autres, Joe Moses, responsable communautaire (photo à gauche), est retourné à l'emplacement de sa maison démolie et y a installé une tente, déterminé à rester à l'endroit qu'il considère comme chez lui. Il nous explique pourquoi.

« S'ils veulent aménager Paga, les autorités et le promoteur, quel qu'il soit, doivent venir pour comprendre pourquoi des gens se sont installés ici, combien nous sommes et pourquoi nous voulons y rester. Ils doivent prendre conscience des droits fondamentaux des habitants actuels de Paga.

Or, il ne se passe rien de pareil. Ils s'enferment derrière des portes, ils passent des marchés et ils s'imaginent qu'ils peuvent nous écraser. Ils n'ont pas le droit de faire ça.

Nous sommes là depuis si longtemps. Nous avons créé des petits commerces, des entreprises. Comment allons-nous repartir de zéro lorsqu'ils commenceront à nous déplacer ? [Il y a des gens qui] vivent sur la mer. C'est leur mode de vie. Ils pêchent du poisson puis le vendent au marché. Il y a d'autres gens, comme nous, qui vivent à un endroit où on peut facilement prendre le bus, aller travailler, où nos enfants peuvent aller à l'école. Les transports publics seront un gros problème si nous sommes relogés ailleurs.

Paga est l'un des meilleurs quartiers de Port Moresby en termes de qualité de l'habitat. C'est un quartier viable. Les jeunes participent à différents programmes. Nous avons du yoga, des activités religieuses. Nous sommes une communauté pleine de vie. »

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhère à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

### Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be> à la rubrique Soutenir. Cliquez et devenez membre.

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



### UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - [mligot@amnesty.be](mailto:mligot@amnesty.be).

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

N° DE MEMBRE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

© Vlad Saknin

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

# VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ « AUF »  
AU 3313

Activation gratuite  
Sms reçu : gratuit  
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message « AUF » au numéro « 3313 ».
  - La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
  - Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro « 3313 » pour signer la pétition.
  - Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
  - **Pour se désabonner** : envoyer le message « STOP » au « 3313 ». Votre désabonnement sera effectif sans délai.
  - **Coût** :
    - Activation et abonnement : gratuit.
    - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
    - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.
- Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

